

Communauté de Communes du  
**Ried de Marckolsheim**

Le dynamisme d'un territoire



# **Rapport d'Orientations Budgétaires 2019**

## 1) Le cadre législatif

Le Conseil de Communauté est invité à engager le débat d'orientations budgétaires (D.O.B), conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi du 08 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République.

Les membres du Conseil sont ainsi amenés à exprimer les orientations et choix généraux pour l'année en cours et les 4 années à venir. Le Conseil doit également indiquer comment ces orientations seront déclinées en actions.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas un caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le Représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi, codifiée aux articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le D.O.B constitue la première étape du cycle budgétaire qui rythme la vie de la collectivité et conditionne son action. Il doit permettre aux membres du Conseil de Communauté :

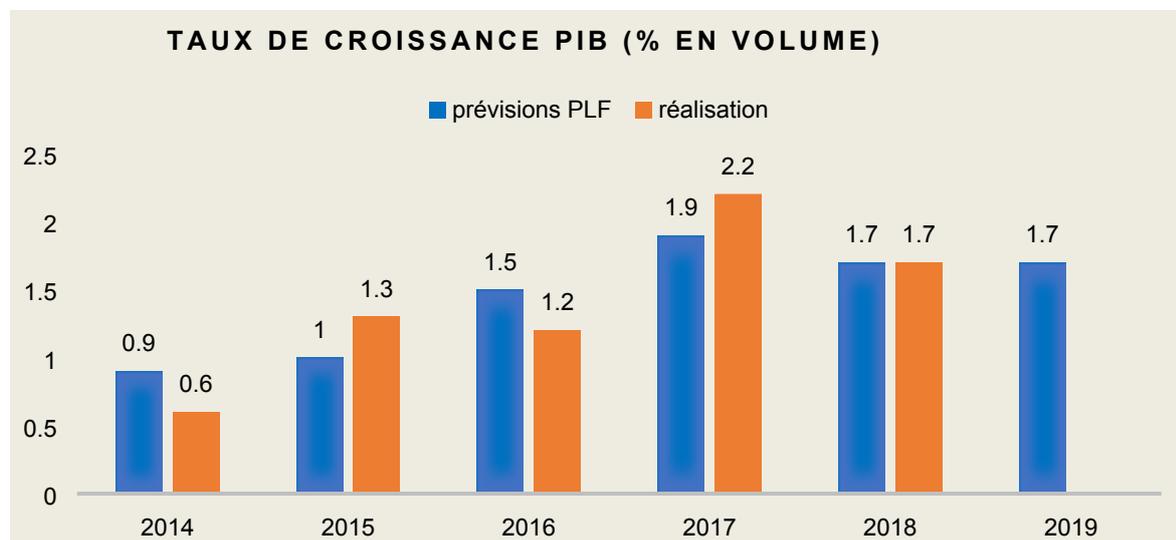
- D'être informés de l'évolution des données économiques internationales, nationales et locales ;
- De connaître les orientations de l'Etat concernant le secteur public local ;
- D'être informés sur l'évolution de la situation financière de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim et des engagements pluriannuels envisagés ;
- De traiter de la structure et de la gestion de la dette suite à l'adoption de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;
- De connaître l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail ;
- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées ultérieurement dans le budget primitif.

Les orientations budgétaires pour 2019 seront examinées pour le budget principal et les budgets annexes.

## 2) Le contexte économique et institutionnel

### A) Synthèse des prévisions pour la France

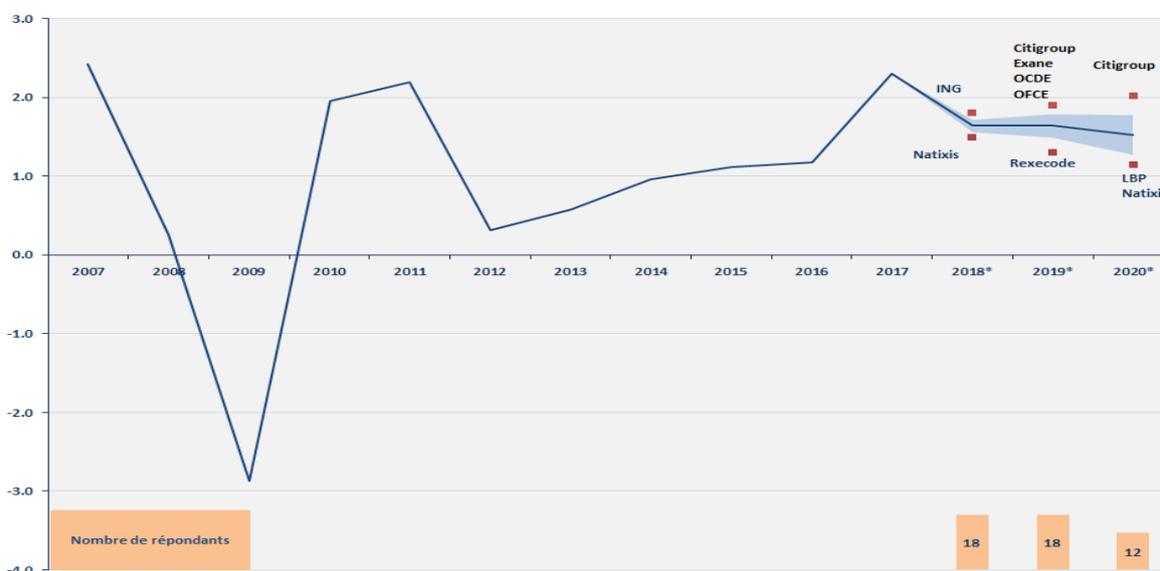
#### 1. Un panorama global légèrement divergent selon les instituts à l'horizon 2020



Selon l'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Economiques), après 5 années de croissance annuelle atone en France (0,8 % en moyenne sur la période 2012-16), l'année 2017 a été marquée par une accélération de l'activité à 2,2 %, meilleur résultat de l'économie française depuis 2011 et même depuis 2007, dernière année de croissance soutenue avant l'entrée dans la crise.

Toutefois, selon le consensus dégagé par les institutions, cette performance n'aura été que de courte durée puisque la croissance devrait s'infléchir à 1,7 % en 2018, selon les prévisions contenues dans la loi de Finances.

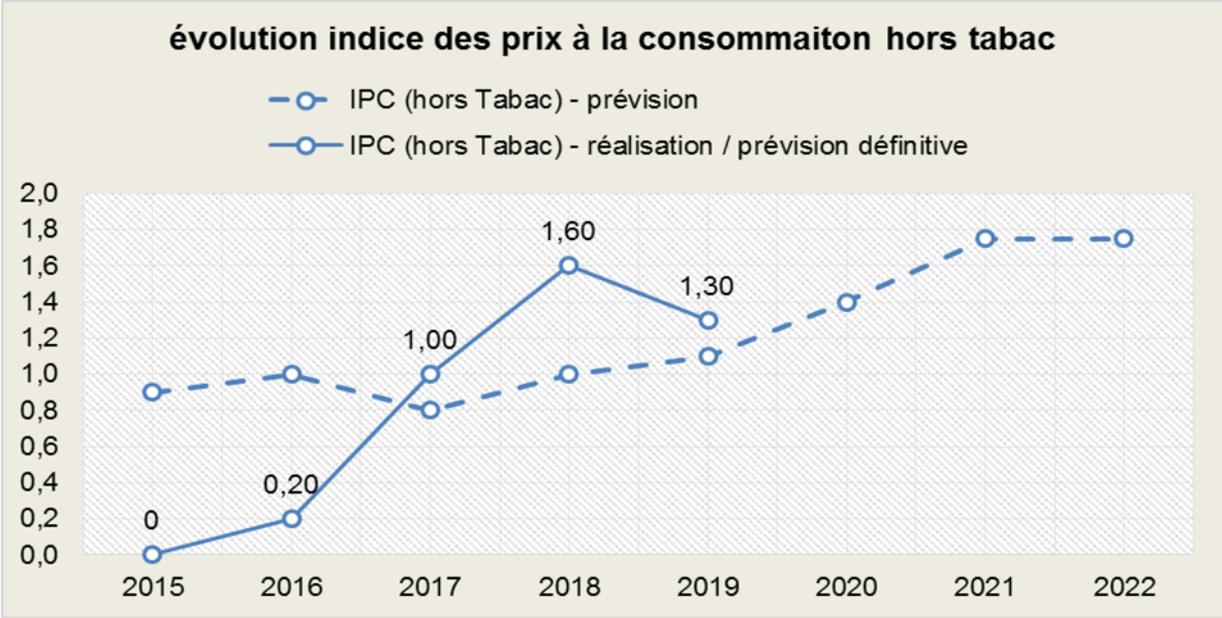
Aucune ré-accélération n'est en outre attendue durant les deux années à venir, la moyenne des prévisions s'établissant encore à 1,6 % pour 2019 et à 1,5 % pour 2020 (voir graphique ci-après). Compte tenu de la connaissance de la croissance du PIB du premier et du deuxième trimestres 2018, qui fixe un acquis de croissance pour l'année de 1,3 % au moment où étaient élaborés les scénarios, la dispersion des prévisions est très faible en 2018, 0,1 point d'écart-type. A noter que, selon les derniers chiffres publiés par l'INSEE, la croissance devrait être de 1,5 % en 2018.



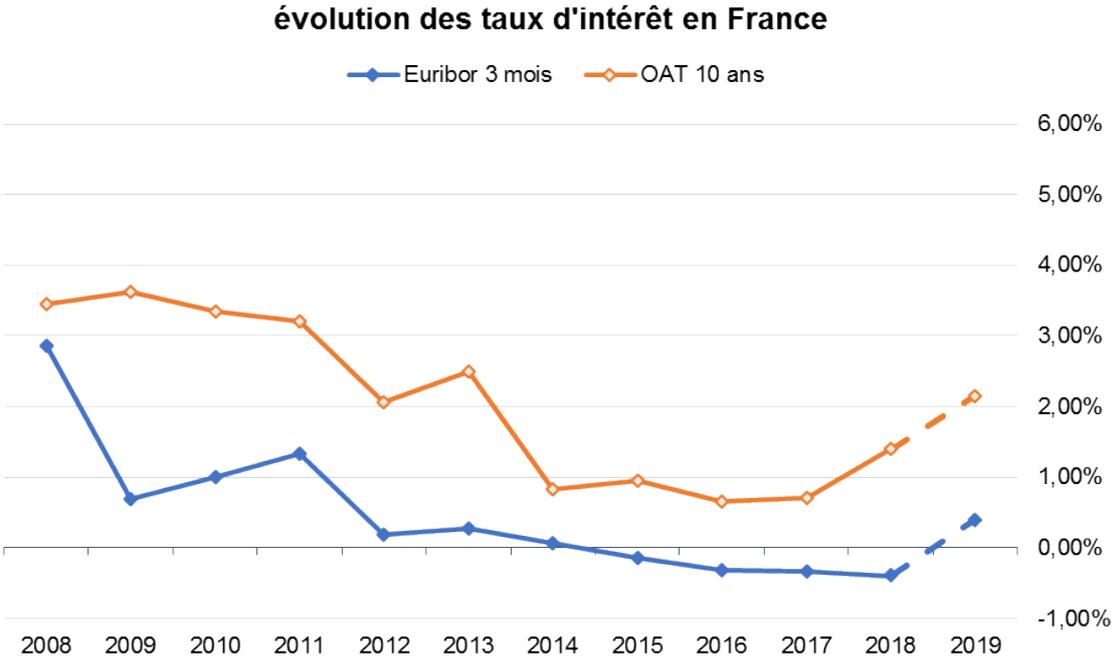
(Source : OFCE)

Après son rebond en 2017, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) continuerait à remonter en 2018, jusqu'à 2 % selon la moyenne issue des prévisions des instituts, pour ensuite refluer et se stabiliser à 1,7 % en 2019 et en 2020. Les écarts-type de ces prévisions sont faibles, de l'ordre de 0,1 point chaque année, ce qui témoigne du niveau de consensus des prévisionnistes. La hausse de l'indice des prix en 2018 est principalement imputable à la hausse des prix de l'énergie, dans le sillage du pétrole dont le renchérissement serait de 36 % en dollar en 2018 selon la moyenne des instituts. L'effet de la hausse du prix du pétrole en dollar serait tempéré par l'appréciation de l'euro contre la monnaie américaine, de 3,6 % en 2018 selon la moyenne des instituts, ramenant la hausse du baril à une progression un peu moindre, 31 % en 2018, mais toujours suffisamment vive pour entretenir la hausse de l'inflation démarrée en 2017. En 2019 et en 2020, selon la moyenne des prévisions, le pétrole en dollar se stabiliserait autour de 75 \$ par baril mais avec des écarts-type assez élevés, qui témoignent ici de scénarios peu consensuels, tout comme les prévisions du taux de change de l'euro contre le dollar.

La moitié des instituts interrogés par l’OFCE envisagent une dépréciation de l’euro contre le dollar en 2019, l’autre moitié une hausse ou une stabilité), ce qui fait que la notion de moyenne des prévisions pour 2019 est ici peu significative. Pour 2020, les anticipations sont plus homogènes, avec 7 instituts envisageant une hausse ou une stabilité et 2 une baisse (sur 9 répondants). Sur les 7 prévisions disponibles concernant l’évolution du prix du pétrole en euros en 2020, 5 tablent sur une baisse d’environ 5 %, en dehors de Citigroup qui voit les prix chuter de 22 %. Les hausses sont quant à elles modérées, avec un maximum à 3,3 % pour La Banque Postale.



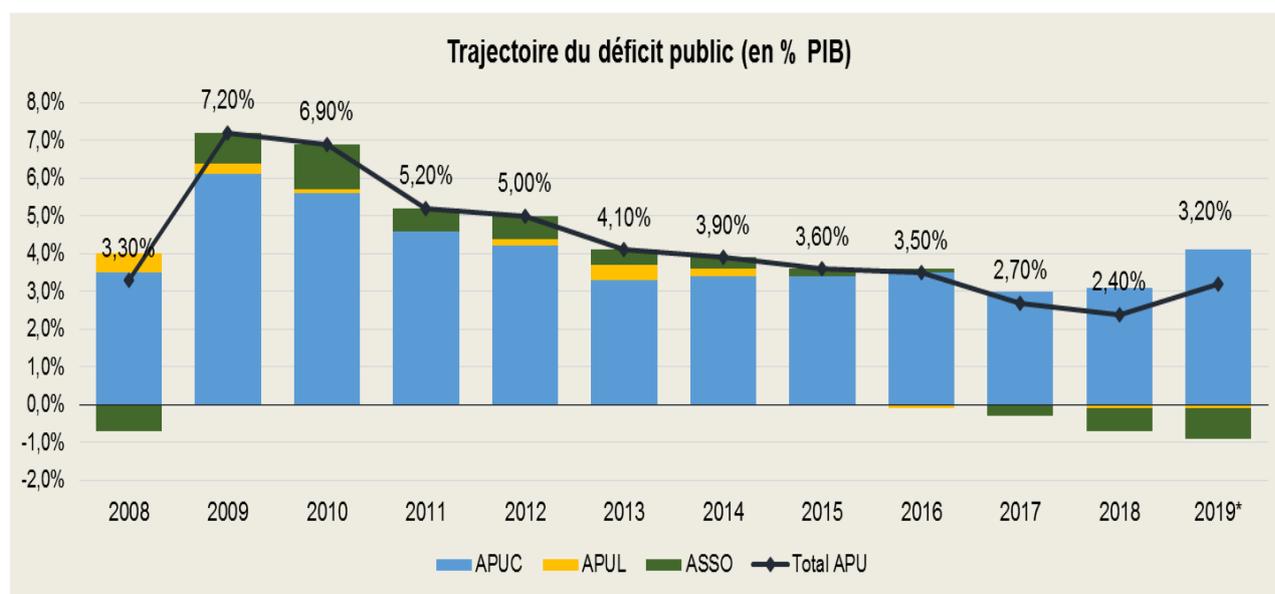
L’inflation sous-jacente, c’est-à-dire corrigée des prix de l’énergie, des prix des produits administrés et des produits volatiles, s’élèverait au-dessus de 1 % dès 2018, selon la moyenne des instituts, pour rejoindre 1,3 % en 2019 et 1,5 % en 2020. Ces niveaux seraient conformes aux prévisions réalisées par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances 2019 (voir graphique ci-dessus).



La France continue de bénéficier de conditions de financement très favorables, grâce au maintien de la confiance des investisseurs et aux effets prolongés de la politique monétaire accommodante menée par la Banque Centrale Européenne (BCE). Le resserrement graduel de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne, associé avec la croissance de l'inflation devrait entraîner un redressement des taux de courts terme et de moyen-long terme.

Après avoir prévu une baisse du taux de chômage à 9 % en 2018 en moyenne annuelle, les instituts sont de nouveau unanimes pour anticiper un recul supplémentaire en 2019, vers 8,7 %. Pour 2020, la baisse se poursuivrait, mais les prévisions sont plus disparates, comme l'indique l'accroissement des écarts-type avec l'horizon de prévision. À rebours des autres, 2 instituts sur 9 répondants, ING et La Banque Postale, envisageant un retour de la hausse du chômage en 2020, 0,1 et 0,5 point respectivement.

Concernant les finances publiques, tous les instituts sont unanimes pour tabler sur le respect des règles budgétaires puisqu'aucun ne voit le déficit franchir à nouveau la barre des 3 % du PIB à l'horizon 2020. Repassé sous ce seuil en 2017, le déficit budgétaire baisserait faiblement en 2018, de 2,7 à 2,6 % selon la moyenne des instituts, du fait notamment du remboursement aux entreprises de 10 milliards d'euros au titre de la taxe sur les dividendes invalidée par le Conseil constitutionnel. S'ajoute à ce facteur exceptionnel, le freinage de la croissance qui contrarie l'amélioration de la composante conjoncturelle du solde public. Enfin, les instituts tablent sur l'arrêt de la consolidation budgétaire en 2018.

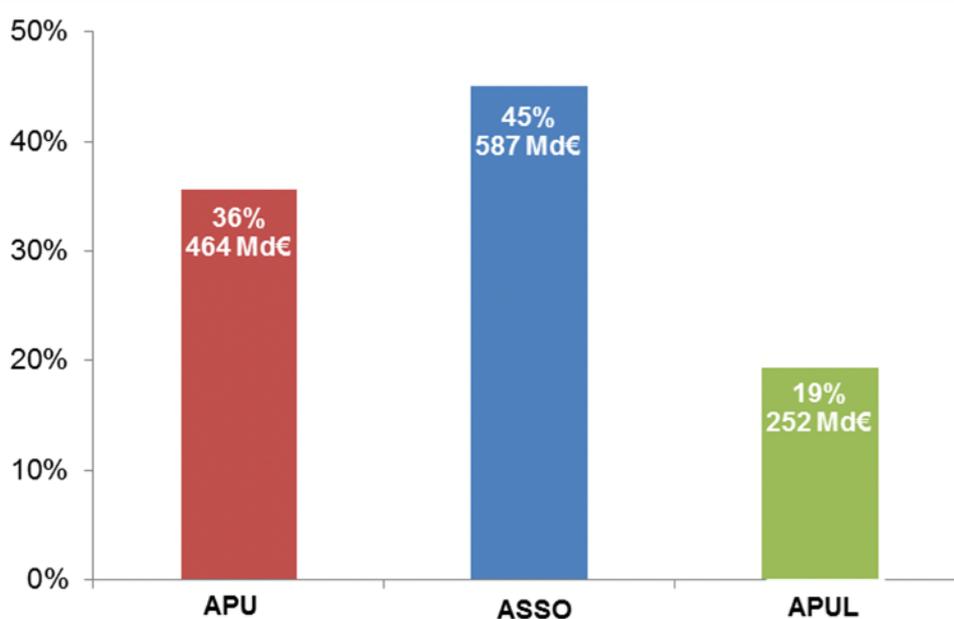
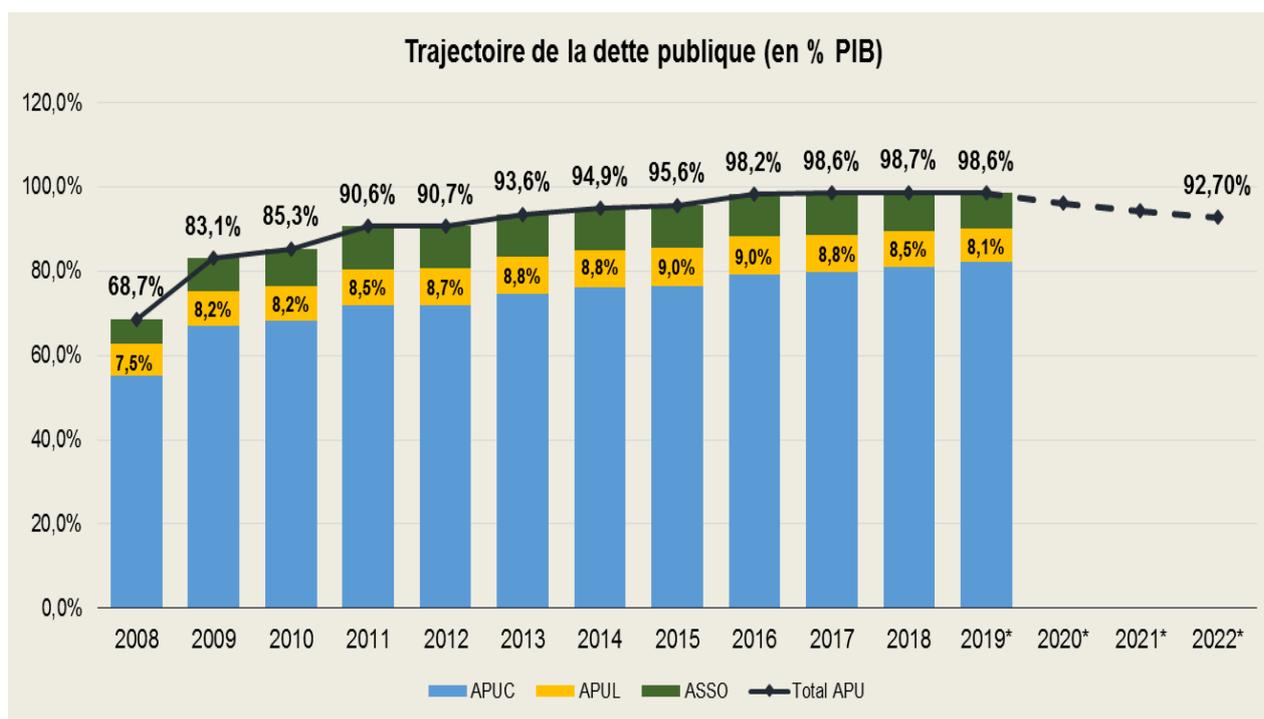


En 2019, le déficit public remonterait de 2,4 à 3,2 %, sous l'effet de la transformation du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en baisses pérennes de charges sociales employeurs. Concernant les années 2018 et 2019, les écarts-type autour de la moyenne des prévisions des instituts sont très faibles, ce qui témoigne d'un consensus fort autour de leurs déterminants. Pour 2020, les instituts sont unanimes pour prévoir une impulsion négative (-0,5 point en moyenne), allant de -0,8 pour la Commission européenne à -0,3 pour Citigroup. Il convient, toutefois, de souligner que ces prévisions ne tiennent pas compte de la crise des « gilets jaunes » qui devrait coûter, selon les économistes, environ 0,2 % de croissance sur le dernier trimestre 2018.

En 2019, la dette devrait se stabiliser à 98,6% du PIB mais révèle, au niveau des administrations publiques, des trajectoires différentes:

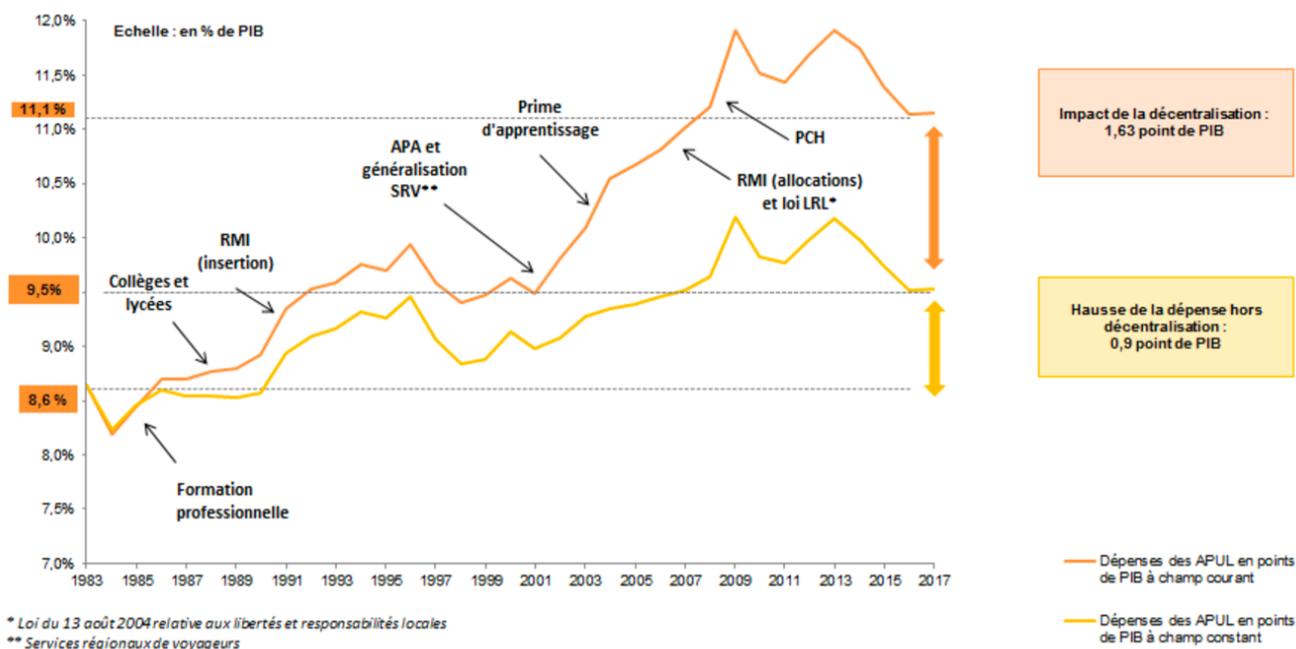
- La **nouvelle hausse de l'endettement des Administrations Publiques Centrales (APUC)** de 1,1 point qui contribuent à l'endettement à hauteur de 82% du PIB en 2019 ;
- La **baisse de la dette des Administrations Publiques Locales (APUL) (-0,4 point – 8,1% du PIB) et des Administrations de Sécurité Sociale (ASSO) (-0,8 point – 8,4% du PIB)** qui poursuivent leur trajectoire de baisse engagée depuis 2015.

Par conséquent, la **trajectoire de baisse de la dette est révisée à la hausse à 92,70% du PIB en 2022** (91,4% inscrit au niveau de la loi de Programmation des Finances Publiques Locales 2018-2022)

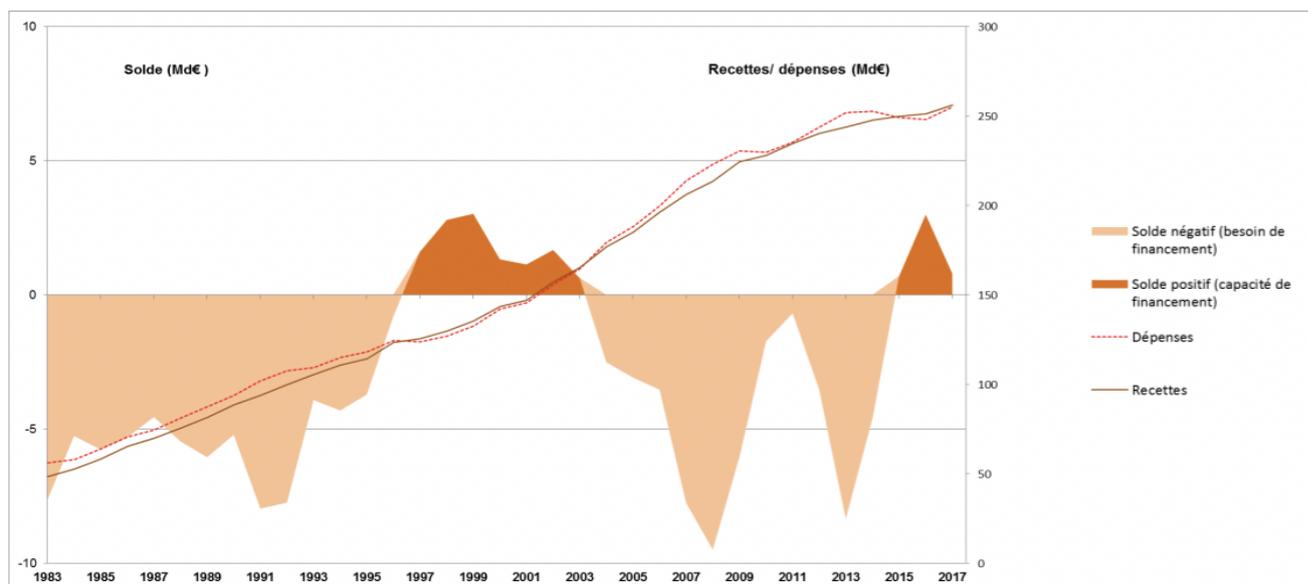


Les APUL représentent 19% de la dépense publique en 2017 : leur poids reste constant par rapport à l'évolution des dépenses des APUC. Rapportée au PIB, la dépense publique des APUL reste stable (11,1% du PIB en 2017 contre 11,4 % en 2015). Seule la part de la dépense des APUC dans le PIB augmente en 2017 par rapport à 2016.

## 2. Focus sur la dépense des Administrations Publiques Locales.



L'évolution dépenses des collectivités locales est liée fortement aux différents transferts opérés par l'Etat.



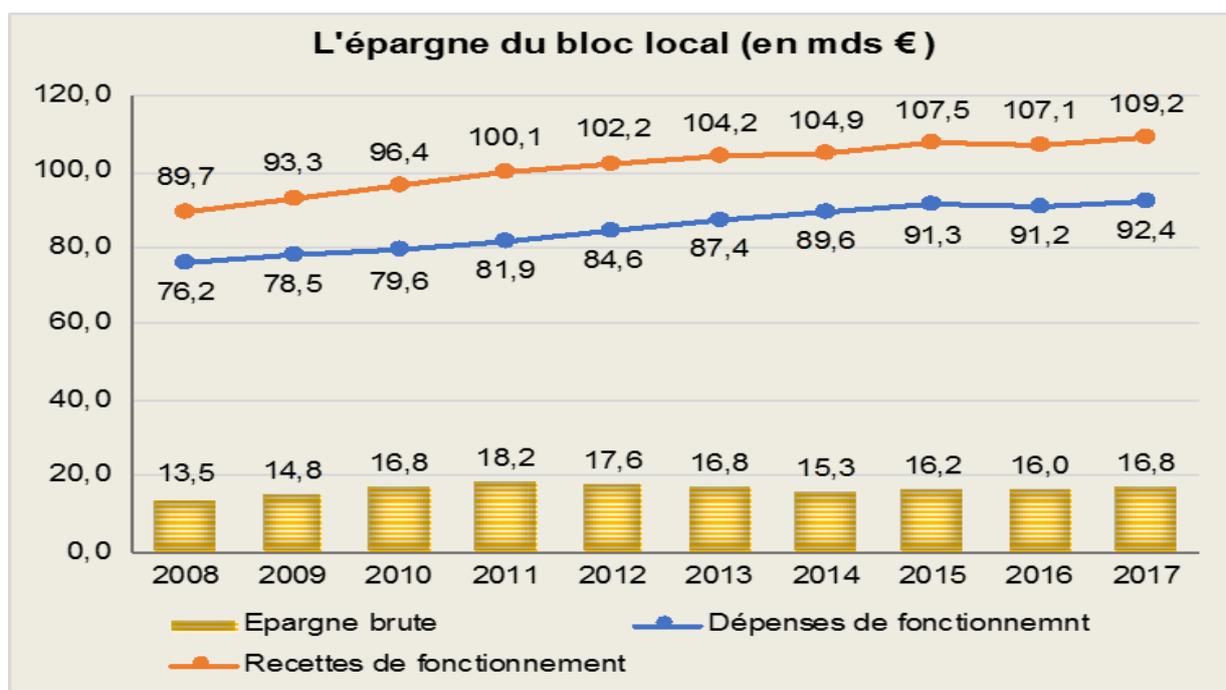
Le retour à l'excédent à compter de 2015 est avant tout lié à la baisse de la dépense due à :

- un fort ralentissement de l'investissement en 2015 (-8,3%).
- une évolution des dépenses de fonctionnement limitée ; grâce, notamment, au ralentissement de la hausse des dépenses de personnel en 2016.

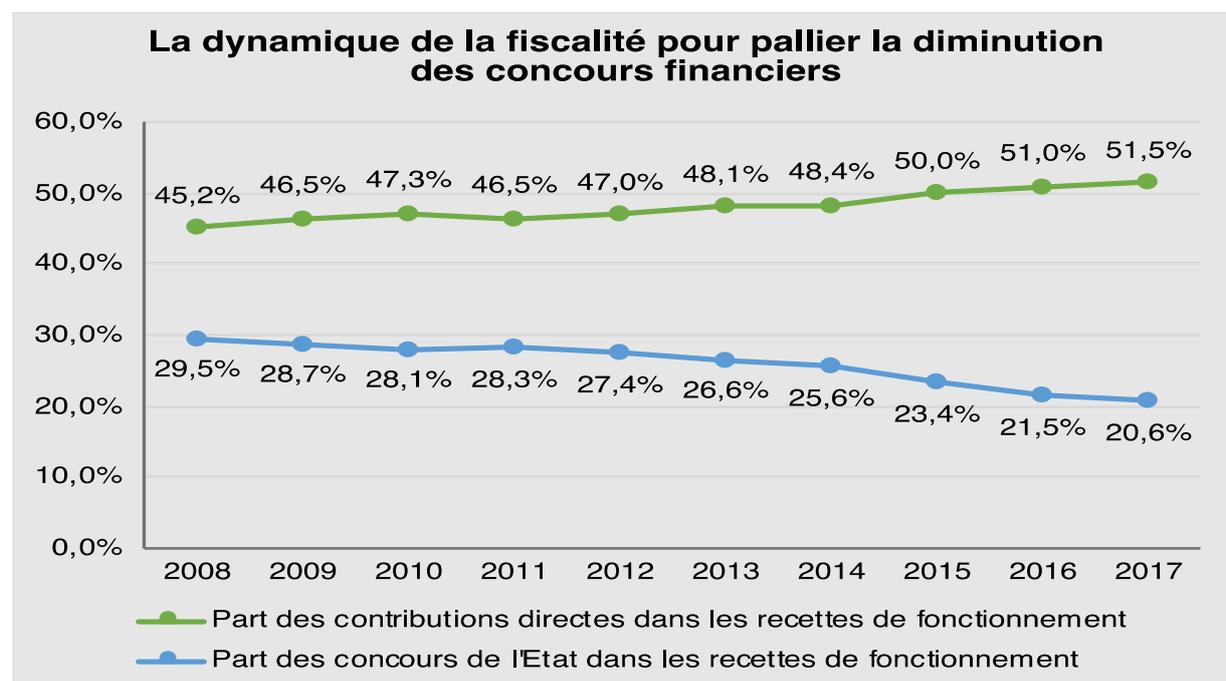
Il s'explique également par la **progression des recettes**, en particulier les recettes de fiscalité (+3,8 % entre 2016 et 2017) permettant de compenser, en partie, la baisse des concours financiers de l'Etat. En 2017, le solde des collectivités locales est excédentaire de 0,8 milliards d'€.

Au niveau du bloc communal, la situation financière s'est redressée en 2017 après une légère dégradation en 2016, malgré la baisse des dépenses de fonctionnement.

L'année 2018 devrait voir l'épargne du bloc local progresser avec l'évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et des recettes plus dynamiques.



Depuis 2014, la hausse de la fiscalité locale prend le relais de la baisse des concours financiers.



## B) Un environnement international moins porteur et jonché d'incertitudes.

Si l'économie française avait bénéficié en 2017 d'un environnement international plutôt porteur, les perspectives à l'horizon 2020 s'avèrent moins favorables à la croissance. Le ralentissement aux Etats-Unis prévu en 2019 et l'essoufflement de la dynamique de sortie de crise en Europe devraient impacter à la fois le commerce mondial et la demande adressée à la France. La croissance mondiale se modérerait (elle passerait d'un rythme de 3,7 % en 2017 et 2018, à 3,5 % en moyenne en 2019).



Le graphique ci-dessus établi par l'OFCE résume les risques pouvant peser sur la croissance européenne et mondiale tels que mentionnés par le panel des prévisionnistes. Pour la croissance de la zone euro, il convient de retenir, en particulier, les suivants (du court au long terme):

- Les différents risques politiques au sein de l'Union Européenne (U.E.) : Royaume-Uni et Italie, entre autres ;
- le renforcement des mesures protectionnistes à l'encontre de l'Union Européenne (U.E.);
- la hausse prolongée du prix du pétrole.

Dans ce contexte international, le fort dynamisme du commerce mondial observé en 2017 (5 % contre 2,4 % en 2016) n'aura été que de courte durée. Les échanges mondiaux seraient amenés à ralentir progressivement, de 4,3 % en 2018 à 3,6 % à l'horizon 2020 d'après la moyenne des prévisions. Ce ralentissement intègre également celui de la demande chinoise. La croissance du PIB chinois devrait en effet passer de 6,9 % en 2017 à 6,2 % en 2020. On notera que l'incertitude relative à la trajectoire du commerce mondial porte davantage sur le coup de frein attendu en 2018 : l'écart type de 0,6 en 2018 est supérieur aux écarts types des deux années suivantes (0,4 en moyenne).

En 2018, la croissance des échanges mondiaux serait comprise entre 3,3 % (Citigroup) et 5,2 % (Ministère de l'Economie et des Finances). En 2019, le ralentissement serait compris respectivement entre 3,2 % (Citigroup) et 4,6 % (Ministère de l'Economie et des Finances) et en 2020, entre 3,1 % (Citigroup) et 4,1 % (FMI).

### C) Principales tendances sur les finances locales pour 2019.

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2020 fixe un objectif de réduction du déficit public. Cet objectif se traduit, notamment, par une réduction de 13 Mds€ sur 5 ans du besoin de financement des collectivités locales (soit 16% de l'effort demandé, Etat et organismes de sécurité sociale contribuant respectivement à 30% et 50%), ce qui se concrétise au niveau local par :

- Une **réduction du besoin de financement** annuel à hauteur de 2,6Mds€ ;
- Une **hausse des dépenses réelles de fonctionnement limitée à +1,2% par an** à l'échelle nationale.

L'atteinte de cet objectif est mise en œuvre, depuis 2018, par la voie d'une contractualisation avec les collectivités les plus importantes.

Fin 2018, on constate que 71% des collectivités concernées ont accepté la signature d'un tel contrat avec l'Etat. Elles se répartissent comme suit :

	nb de collectivités concernées	nb de collectivités signataires	% de collectivités signataires
<b>Total</b>	<b>322</b>	<b>228</b>	<b>71%</b>
<b>Régions</b>	<b>17</b>	<b>9</b>	<b>53%</b>
<b>Départements</b>	<b>98</b>	<b>43</b>	<b>44%</b>
<b>EPCI</b>	<b>62</b>	<b>55</b>	<b>89%</b>
<b>Communes</b>	<b>145</b>	<b>121</b>	<b>83%</b>

Chaque année, une évaluation du respect des objectifs de limitation de la dépense pour chaque collectivité est réalisée.

En cas de dépassement des objectifs fixés, il est fait application d'un « **malus** » prenant la forme d'un prélèvement sur les recettes fiscales (malus plus important pour les non signataires).

Inversement, en cas de respect des objectifs fixés, les collectivités ayant contractualisé pourront bénéficier d'un « **bonus** » sur les dotations d'investissement (DSIL, DSID.)

**Fin 2018, les 322 collectivités concernées par les contrats marquent un effort plus important de maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement : +0,6%.**

La Loi de Finances 2019 introduit une **réforme de la dotation d'intercommunalité** des EPCI afin de donner plus de « visibilité » et stabilité » dans l'attribution des dotations. Cette réforme menée sur la base d'une enveloppe globale constante par rapport à 2018 fixée à 26,9 M€ porte sur :

- la fusion des enveloppes par catégorie d'EPCI (suppression des montants minimaux par catégories d'EPCI pour éviter des effets d'aubaines de changement de catégorie) ;
- la suppression de la bonification de DGF ;
- l'intégration de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP) dans l'enveloppe de répartition (avec maintien du prélèvement sur la fiscalité pour les EPCI concernés) ;
- l'introduction d'un critère de revenus dans la part péréquation, à hauteur de 50% ;

- l'encadrement plus strict des évolutions de montants d'une année à l'autre : au maximum +10% (hors fusions / création), au minimum – 5% du montant par habitant ;
- Introduction d'une garantie à 5€ / habitant pour les EPCI fortement prélevés au titre de la CRFP – sauf ceux dont le potentiel fiscal est supérieur au double de la moyenne ;
- une augmentation annuelle de l'enveloppe de dotation d'intercommunalité de 30 M€ par an.

#### **D) Les éléments de prospective pour la Communauté de Communes.**

##### **a) *La mise en œuvre des nouvelles compétences issues de la loi NOTRe***

La loi n°2015- 991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République renforce le degré d'intégration des Communautés de Communes et des Communautés d'Agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences, celles des Communautés Urbaines et des Métropoles ayant déjà été étoffées par la loi MAPTAM.

Elle stipule, en particulier, que le « soutien aux activités commerciales » reste soumis à l'intérêt communautaire. L'année 2018 a été consacrée à la définition, par le Conseil de Communauté, de cet intérêt communautaire.

Par délibération n°2018-086 du 14 novembre 2018, l'intérêt communautaire en matière de « soutien aux activités commerciales » a été défini comme suit :

<i>Missions déjà exercées par la CCRM</i>	<i>Missions non encore exercées par la CCRM</i>	Proposition de définition de l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
x		Définition et mise en œuvre d'actions collectives de promotion du commerce et de l'artisanat
x		Observation et étude des dynamiques et des mutations commerciales
x		Conseil et appui technique aux communes membres pour toute action visant à favoriser l'accueil ou le maintien d'activités commerciales et l'attractivité des centre-bourgs
x		Organisation de conférences et d'ateliers sur les problématiques commerciales
x		Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités à vocation commerciale
	x	Soutien aux manifestations à rayonnement communautaire portées par les acteurs du commerce
	x	Elaboration de chartes et de schémas de développement commercial
	x	Accompagnement, au niveau communautaire, d'initiatives visant à fédérer les commerçants, artisans et prestataires de services du territoire
	x	Possibilité de tenir un débat et d'émettre un avis communautaire relatif à tout projet d'implantation d'une activité commerciale et dans le cadre de

		la réglementation applicable à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
	x	Mise en œuvre de tout dispositif d'aides financières à la création, l'implantation, le développement et la sauvegarde d'activités commerciales de proximité en complément des aides communales

La Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim a, pour l'exercice de la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations », adhéré au SDEA d'Alsace- Moselle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Son financement est assuré par le biais de la taxe GEMAPI dont la recette attendue est de 200 000 € en 2019. Ce montant est identique à celui collecté en 2018 sur la base des taux suivants :

	Taux	Base	Produit
<b>TH</b>	0,35 %	21 154 037 €	73 899 €
<b>TFB</b>	0,189 %	26 936 574 €	50 998 €
<b>TFNB</b>	0,975 %	913 293 €	8 903 €
<b>TCFE</b>	0,381 %	17 375 289 €	66 210 €
<b>Total</b>			200 000 €

Par ailleurs, les statuts ont été modifiés par la restitution aux communes de la compétence facultative « Conseil et assistance en matière de prévention incendie » et l'extension de l'intérêt communautaire en matière d'équipements sportifs aux structures artificielles d'escalade.

Enfin, la Communauté de Communes s'est engagée, dans le cadre des nouvelles obligations réglementaires en matière de géoréférencement des réseaux à exercer pleinement sa compétence « Mise en place et exploitation d'un Système d'Information Géographique » avec le recrutement d'une chargée de mission.

#### Les incidences financières.

Les incidences de ces sujétions en terme de charge financière nette seraient les suivantes :

	2018*	2019	2020	2021	2022	2023
Compétence GEMAPI	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
THD	0 €	0 €	0 €	0 €	0 E	0 €
Compétence Soutien aux activités commerciales	9 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Conseil et assistance en matière de prévention incendie	-45 350 €	-77 810 €	-77 810 €	-77 810 €	-77 810 €	-77 810 €
Compétence SIG	61 000 €	51 800 €	51 800 €	51 800 €	51 800 €	51 800 €
Compétence Equipements sportifs	0	93 600 €	9 600 €	9 600 €	9 600 €	9 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>24 650 €</b>	<b>87 590 €</b>	<b>3 590 €</b>	<b>3 590 €</b>	<b>3 590 €</b>	<b>3 590 €</b>

\*Chiffres inscrits au budget primitif

### **b) Les autres perspectives statutaires.**

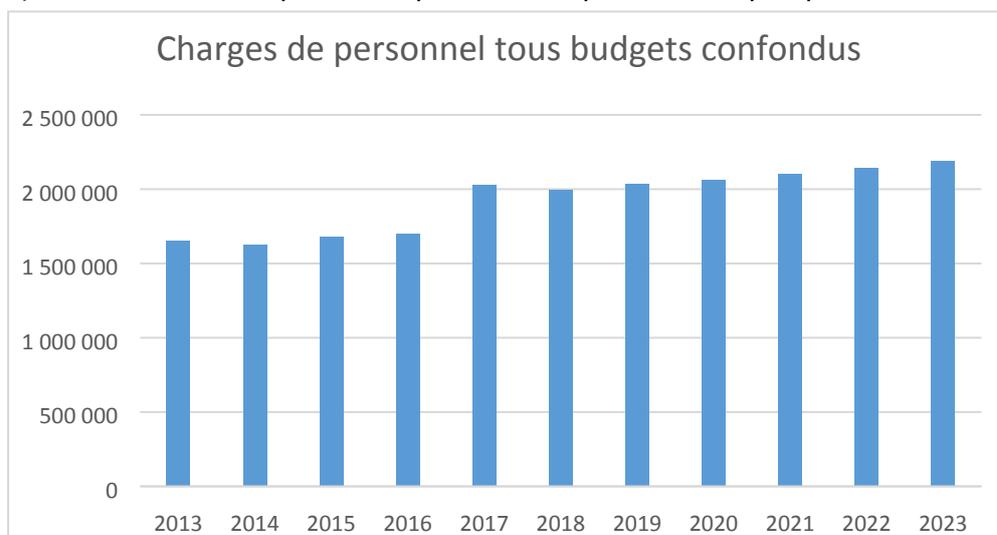
La Communauté de Communes exerce un certain nombre de prérogatives en lieu et place des communes membres. Certaines de ces compétences, bien qu'inscrites dans les statuts, restent à développer, comme par exemple :

- la zone d'activités du Kohlholtz à Marckolsheim ;
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- l'animation et la gestion du parc forestier du Rhinwald ;
- le soutien et la réalisation d'actions en faveur des personnes âgées et dépendantes ;
- la politique d'insertion des personnes en difficultés (insertion professionnelle, emploi) ;
- les actions visant à renforcer la coopération transfrontalière.

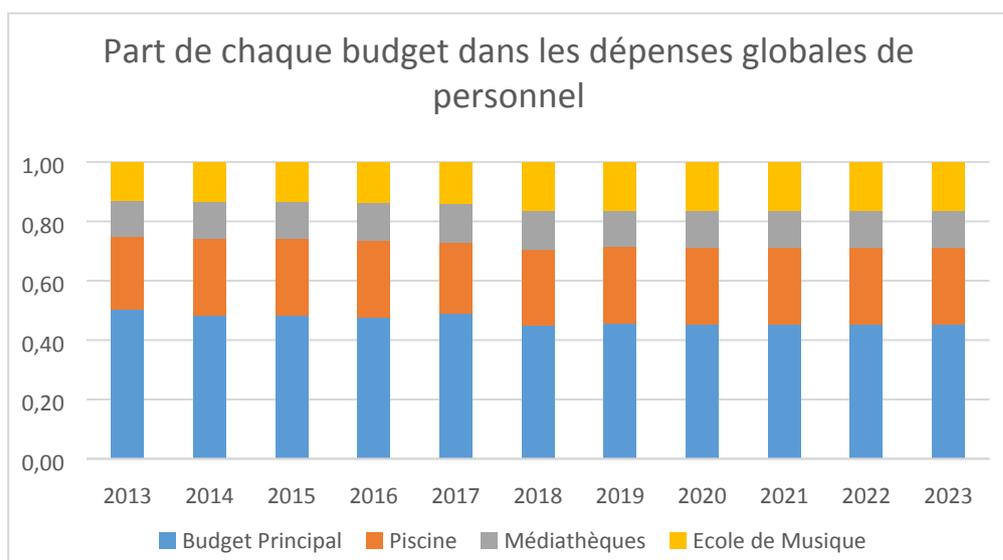
Par ailleurs, dans le cadre de la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France s'est fixée des objectifs pour engager la transition vers une économie circulaire. Sortie le 23 avril 2018, la « feuille de route économie circulaire » propose des mesures afin d'atteindre ces objectifs. Cette feuille de route incite les collectivités locales à se saisir de manière volontariste de cette problématique. Il conviendra pour la Communauté de Communes de se pencher, dans les années à venir, sur les opportunités offertes par cette feuille de route qui questionne sur la mise en œuvre de nouveaux process.

### **c) La Gestion des Emplois et des Compétences : bilan et perspectives.**

#### **b.1.) Evolution des dépenses de personnel depuis 2013 et prospective**



**Les chiffres antérieurs à 2018 sont les données figurant aux différents comptes administratifs.**



L'ensemble des charges de personnel pourrait s'établir à 2 188 559 € en 2021. Il est le résultat du recrutement d'un agent au sein des services techniques en 2019 et de l'effet dit du « Glissement Vieillesse Technicité » revenant à accroître les dépenses de personnel de façon mécanique de 2% par an.

Compte tenu des réformes en cours, la visibilité sur les départs à la retraite demeure floue. Néanmoins, un certain nombre de départs pourraient abaisser les prévisions présentées.

En 2019, le montant des charges de personnel pourrait s'élever à 2 040 000 €.

Après une baisse enregistrée en 2018, le budget 2019 devrait augmenter compte tenu :

- du recrutement d'un agent au sein des services techniques (coût estimé à 31 000 €) ;
- du recrutement d'un agent à mi-temps, pour une période de 6 mois, pour parer au départ d'un agent en congé de maternité (coût estimé à 9 000 €) ;
- de l'effet « Glissement Vieillesse Technicité » ;
- de l'instauration du RIFSEEP au profit des agents de catégorie A et B des médiathèques ;
- des hausses de cotisations patronales décidées par le Législateur ;
- de la poursuite des mesures issues du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations.

Aucun autre recrutement n'est actuellement programmé sur la période 2020-2023.

#### *b.2.) Heures supplémentaires*

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
personnel titulaire	0	0	0	0	0	6
personnel contractuel	0	0	0	0	0	0
total	0	0	0	0	0	0

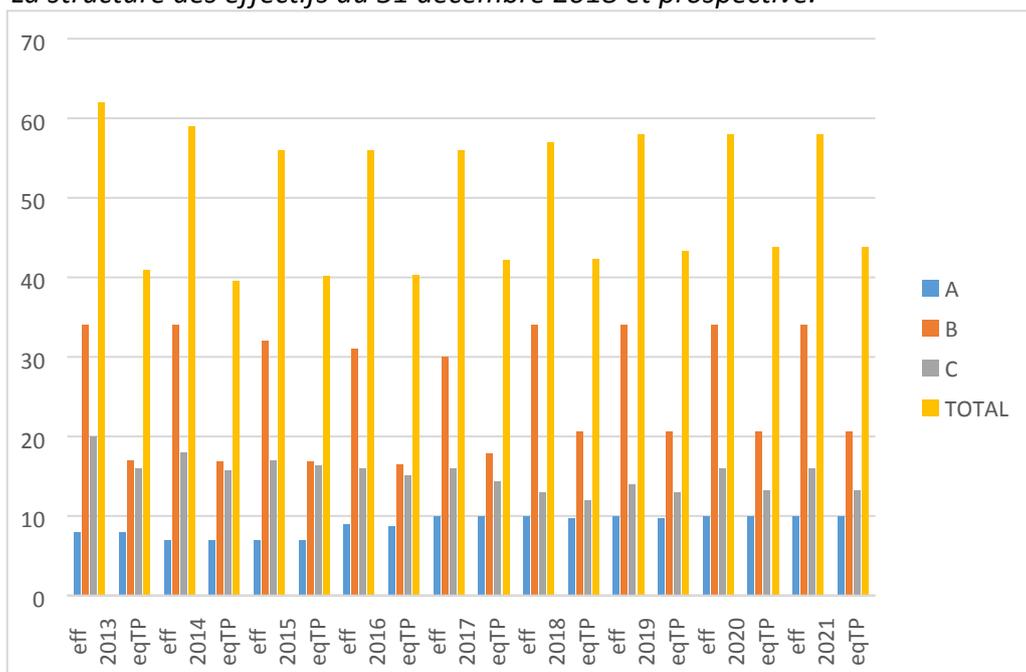
Les heures supplémentaires ne sont plus payées depuis 2012. Elles font l'objet de récupération.

En 2018, suite au retour à temps partiel de droit, début novembre, d'un agent de la médiathèque de la Bouilloire, il a été autorisé, afin de garantir le bon fonctionnement du service, à un agent de cette même médiathèque d'effectuer 2 heures supplémentaires tous les 15 jours.

Ce dispositif n'a pas vocation à durer. Il s'arrêtera dès le retour à temps plein de l'agent.

Pour rappel, **la durée hebdomadaire de travail est fixée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, à 36 heures au sein de la Collectivité.**

**b.3.) La structure des effectifs au 31 décembre 2018 et prospective.**

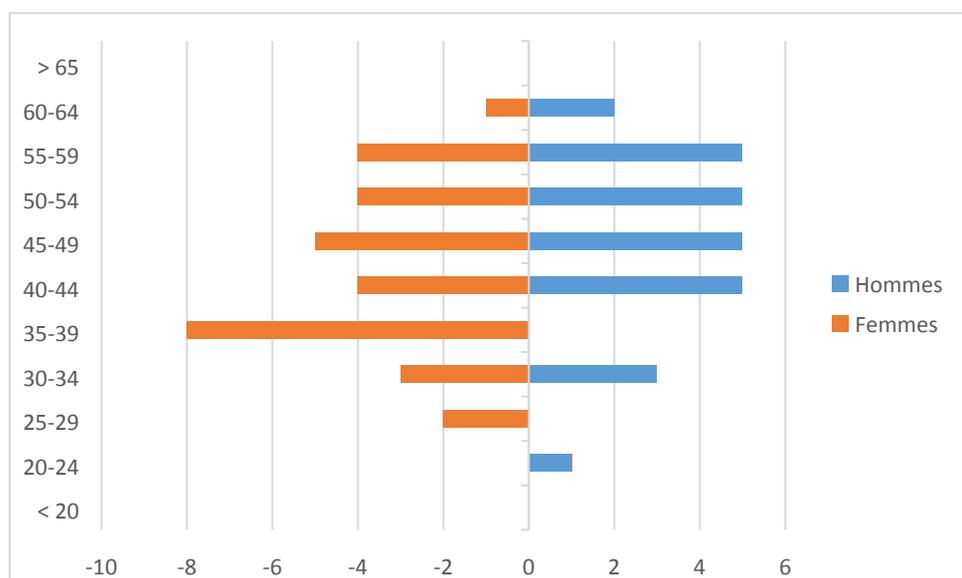


Le nombre d'agents reste stable depuis 2012 pour avoisiner les 60. Le 31 décembre 2018, la Communauté de Communes emploie 57 agents. Le nombre d'ETP a légèrement augmenté et s'établit fin 2018 à 42,35 (37,7 en 2012). Le nombre d'ETP devrait continuer à croître légèrement pour se stabiliser à 43,85, en 2019, suite au retour d'agents actuellement à temps partiel et au recrutement prévisionnel d'un agent au sein des services techniques.

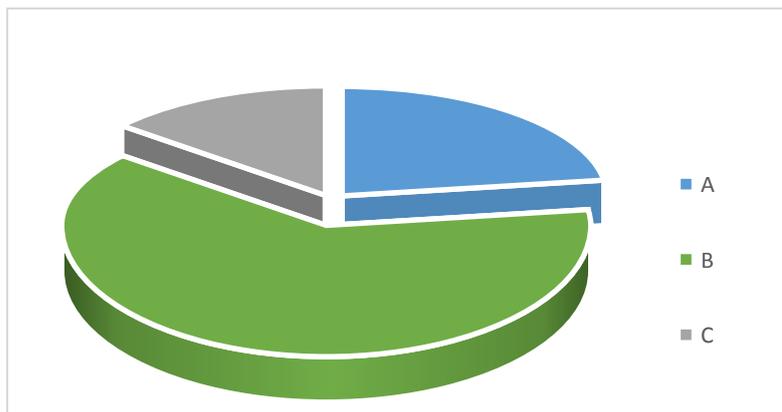
L'effectif de la Collectivité est composé majoritairement d'agents de catégorie B (principalement au niveau de l'École de Musique Intercommunale). Les agents de catégorie C se trouvent majoritairement au niveau de la piscine, des médiathèques et des services techniques. Les agents de catégorie A se situent principalement au niveau du siège.

**b.4.) La pyramide des âges.**

L'effectif de la Communauté de Communes est composé de 26 hommes et 31 femmes. La population féminine se situe principalement dans la tranche d'âge 35-39 ans, alors que la population masculine dans les tranches allant de 40 à 59 ans.



b.5.) La répartition des effectifs par catégories.



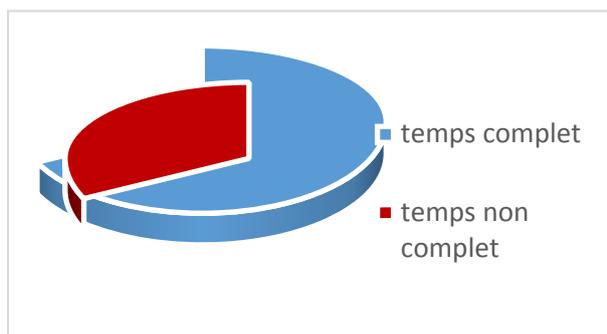
b.6.) Répartition des effectifs par filières et par genre

filière	genre				totaux	
	F		H			
Administrative	8	25,81%	3	11,54%	11	19,30%
Technique	4	12,90%	6	23,08%	10	17,54%
Culturelle	17	54,84%	12	46,15%	29	50,88%
Sportive	2	6,45%	5	19,23%	7	12,28%
<b>totaux</b>	<b>31</b>	<b>100,0%</b>	<b>26</b>	<b>100,0%</b>	<b>57</b>	<b>100,0%</b>

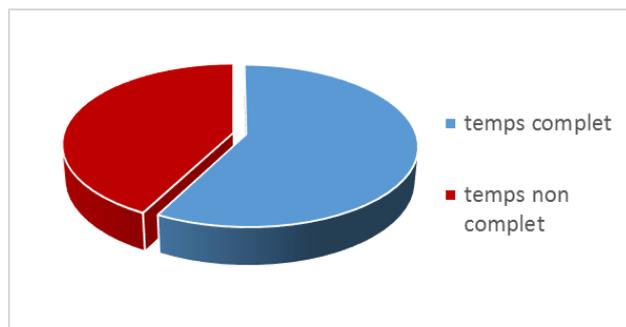
Plus de 50% des agents sont employés par la filière culturelle (incidence des professeurs de l'École de Musique Intercommunale).

b.7.) Répartition des emplois à temps complet et non complet

Répartition au sein de la population féminine

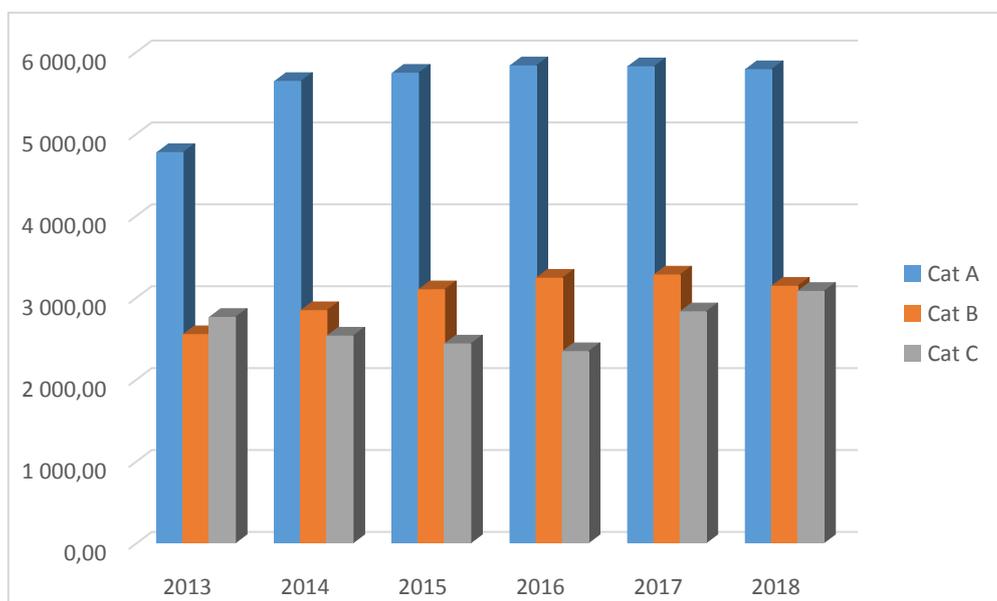


Répartition au sein de la population masculine



Les emplois à temps non complet sont très majoritairement occupés par les enseignants de l'École de Musique Intercommunale, qu'ils soient de sexe féminin ou masculin. Dans les autres services, seuls deux agents de sexe féminin occupent des emplois à temps non complet dont l'une se trouve en réalité employé à temps plein mais par plusieurs collectivités au niveau des médiathèques.

*b.8.) Coût salarial par catégorie et par agent.*



En 2018, le coût salarial brut mensuel par employé des agents de catégorie A est de 5 777 € contre 5 812 € en 2017. Cette baisse s'explique par le départ à la retraite de deux agents en cours d'année.

Celui des agents de catégorie B de 3 132 € contre 3 270 € en 2017. Cette baisse s'explique par la réussite au concours et la stagiairisation de deux agents de catégorie C, dont l'ancienneté est de ce fait moindre dans la catégorie B et dont les échelons de rémunération sont par conséquent moins élevés.

Celui des agents de catégorie C est de 3 069 € contre 2 820 € en 2017. Cette hausse s'explique d'une part par l'effet « Glissement Vieillesse Technicité », mais également par la stagiairisation, en cours d'année, dans un cadre d'emploi de catégorie B de deux agents de catégorie C en 2017. Ce départ fait mécaniquement monter le salaire moyen des cadres C compte tenu de leur ancienneté et de leur technicité.

Par ailleurs, les salaires moyens des agents de catégorie B sont proches de ceux de catégorie C. Cela s'explique par l'absence de régime indemnitaire des enseignants de l'École de Musique (particularité statutaire) et le faible régime indemnitaire des agents de catégorie B des médiathèques. Le passage au RIFSEEP en 2019 des agents de catégorie B des médiathèques devrait accroître cet écart de rémunération.

### Coût brut mensuel moyen salarial par budget et par catégorie.

	Budget Principal	Budget Piscine	Budget Médiathèques	Budget EMI
Catégorie A	5 865 €	6 365 €	4 312 €	6 436 €
Catégorie B	3 984 €	3 661 €	3 344 €	2 140 €
Catégorie C	3 084 €	3 010 €	2 874 €	

#### c) Structure et gestion de la dette

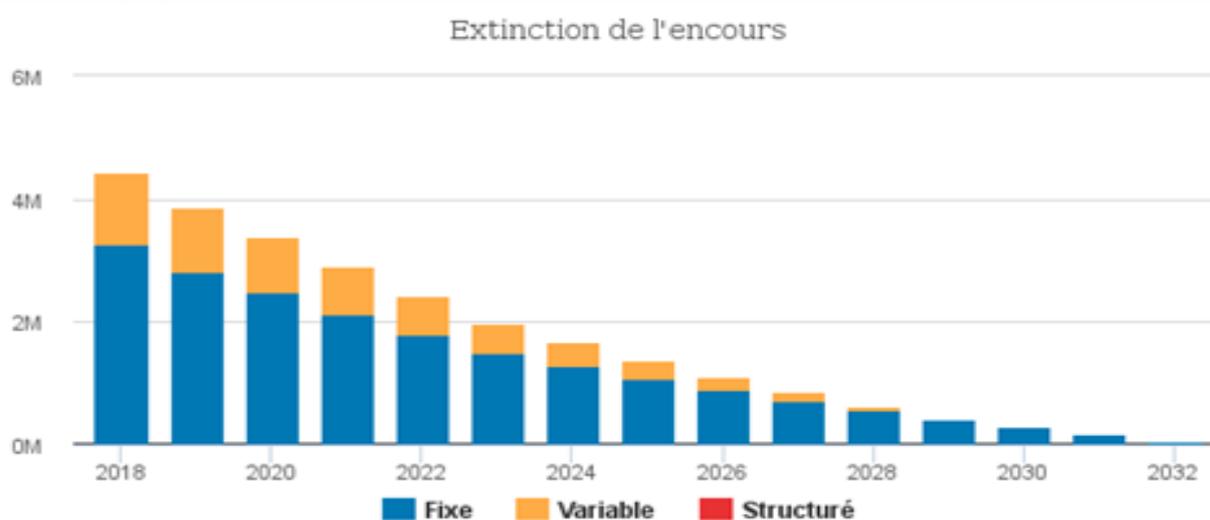
L'encours de la dette, tous budgets confondus, s'élève à 3 855 755,67 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il se répartit en 14 emprunts (y compris les avances du Département pour la viabilisation de la zone de Marckolsheim).

L'encours par rapport à 2018 a diminué de 580 804,18 €.

Sa durée de vie moyenne est de 4 ans et 11 mois et sa durée de vie résiduelle de 13 ans et 6 mois. Son taux actuariel est de 1,77 % et son taux moyen de 1,69 %.

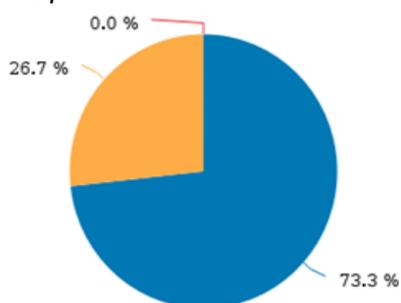
Pour 2019, le remboursement de la dette permettra de réduire l'encours de la dette de 469 775,97 €.

##### c.1.) Le profil d'extinction de la dette.



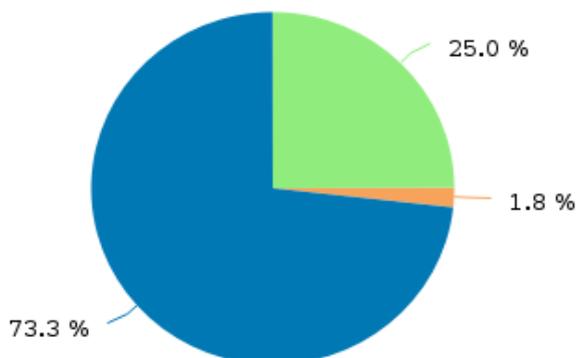
En l'état actuel, l'ensemble de la dette devrait être amorti en 2032.

##### c.2.) La structure par taux.



L'endettement de la Collectivité est contracté majoritairement à taux fixe (73,3% de l'encours).

c.3.) La structure par index



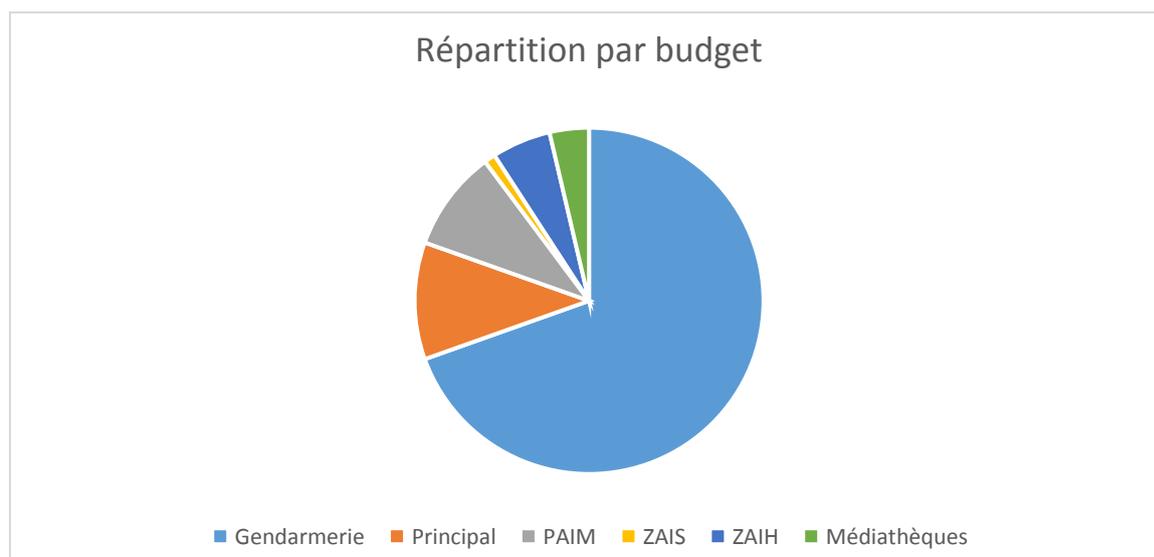
11 emprunts sont contractés à taux fixe.

Ils représentent un montant de 2 864 963,56 € soit 73,3 % de l'encours.

2 emprunts sont conclus sur l'index EURIBOR 3 mois pour une somme de 976 282,86 € (25 % de l'encours).

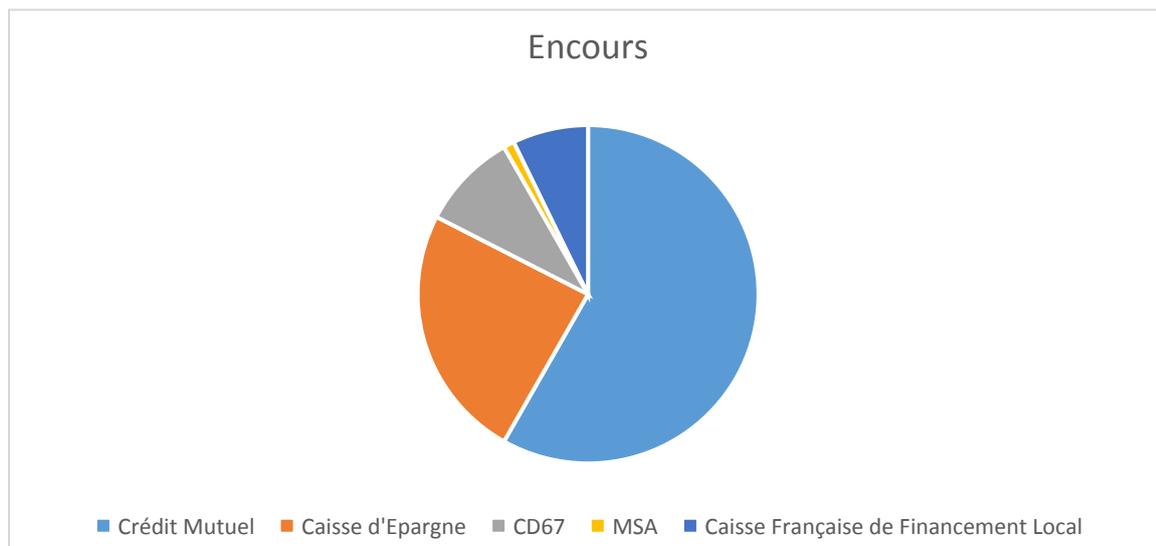
1 emprunt est souscrit sur l'index EURIBOR 12 mois pour un montant de 68 848,66 € (1,8 % de l'encours).

c.4.) La répartition par budget.



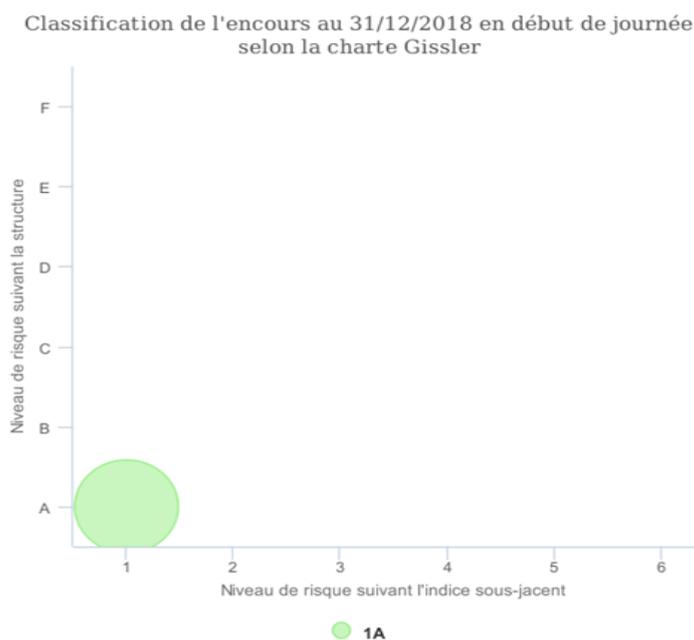
Le budget annexe Gendarmerie absorbe près de 70 % de l'encours, le budget principal 11 %, le budget PAIM 9 %, le budget ZAI Hilsenheim 5%, le budget Médiathèques 4 % et le budget ZAI Sundhouse 1%.

c.5.) *La répartition par prêteur.*



**La dette est contractée principalement auprès du Crédit Mutuel (58 %) et de la Caisse d'Epargne (24%).**

c.6.) *Classification de l'encours selon la charte GISSLER.*



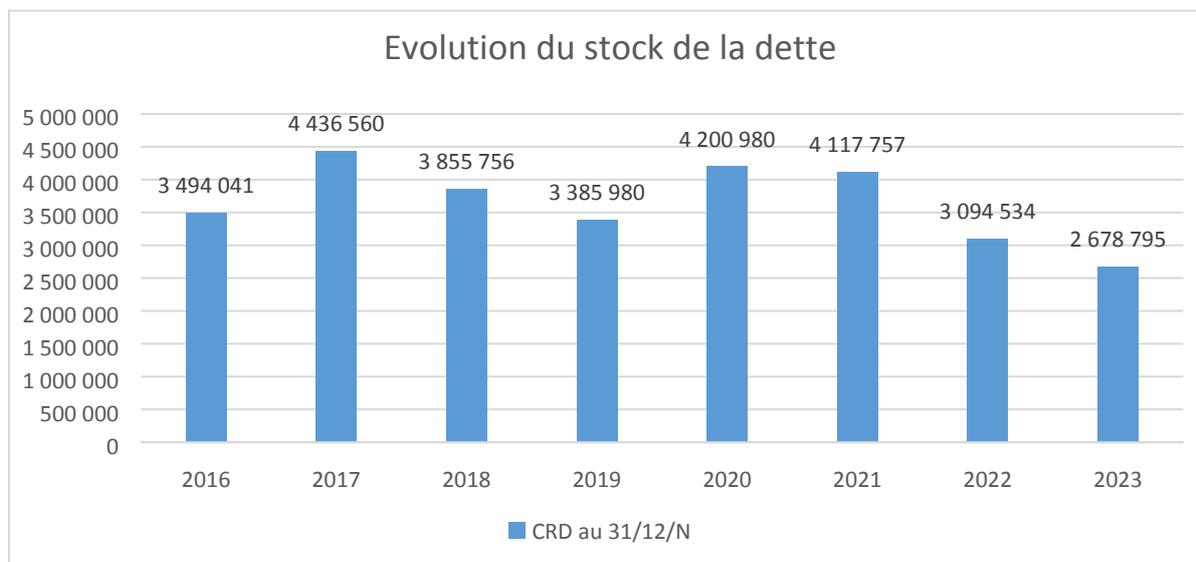
**L'encours de la dette est classé au sens de la charte GISSLER en catégorie 1-A (sans risque) étant donné qu'il n'est composé d'aucun emprunt dit « toxique ».**

c.7.) *Les perspectives.*

L'encours de la dette devrait être impacté sur la période 2019-2023 par les éléments suivants :

- La réalisation d'un emprunt de 650 000 € pour les travaux de rénovation de la piscine intercommunale qui devrait mobiliser une annuité de 43 000 € à partir de 2021 sur le budget annexe piscine;

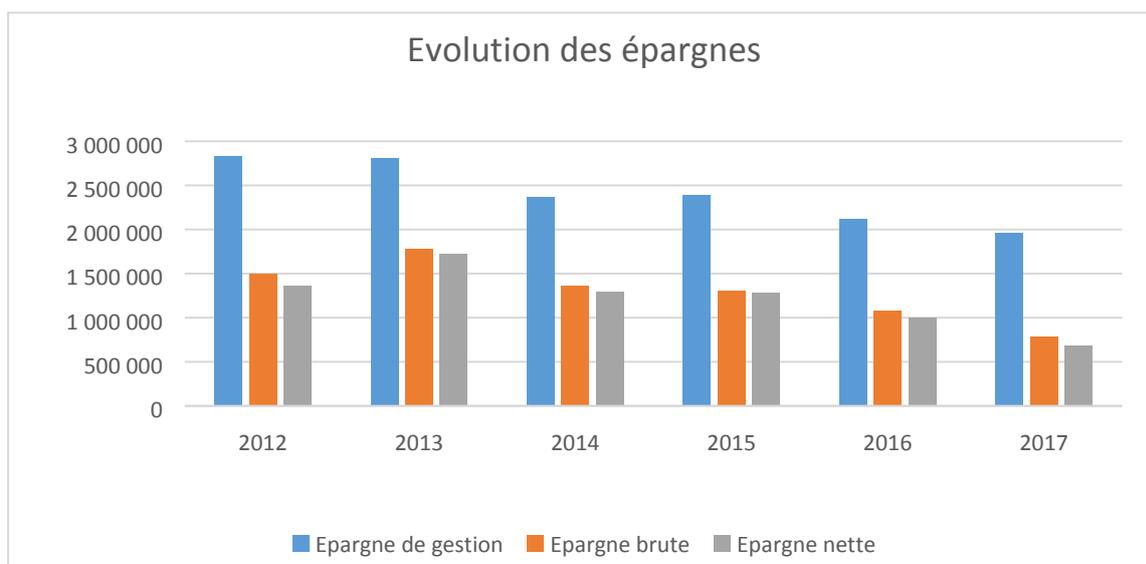
- La conclusion d'un prêt de 875 000 € auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations pour le financement de la 1<sup>ère</sup> tranche du Très Haut Débit qui devrait représenter une annuité de 60 000 € à partir de 2020.

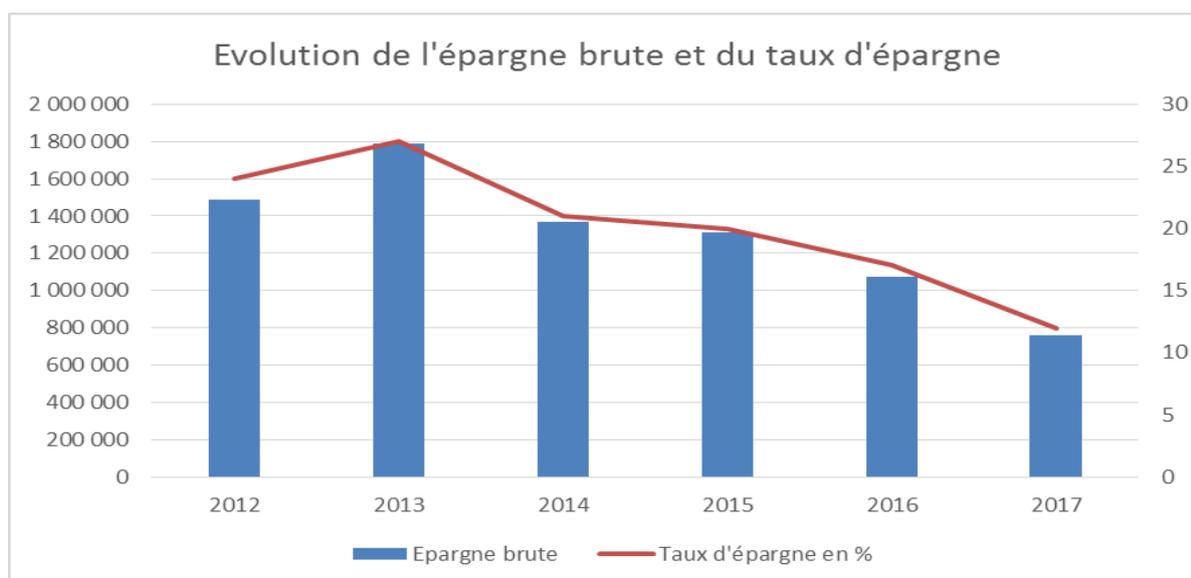


Le graphique ci-dessus donne une valeur estimative du stock de la dette entre 2019 et 2023. Cette valeur est susceptible d'évoluer en fonction du rythme de la commercialisation des lots au sein du Parc Intercommunal de Marckolsheim et de la Zone de Sundhouse, mais aussi des décisions politiques à prendre quant au financement des investissements inscrits au Budget Principal.

#### **E) La situation financière de la Communauté de Communes (Budget Principal).**

**Fin 2017**, dernier exercice connu, l'épargne de gestion s'élève à 1 957 193,86 € (2 116 157,40 € en 2016 : -7,51 %), l'épargne brute à 761 259,67 € (1 074 567,09 € en 2016: -29,16 %) et l'épargne nette à 682 122,89 € (998 511,04 € en 2016 : -31,69%). Elles sont supérieures aux niveaux attendus lors du vote du budget 2017, + 184 045,30 € pour l'épargne de gestion, + 201 033,15 € pour l'épargne brute et +201 396,77 € pour l'épargne nette





La capacité de désendettement se situe fin 2017 à 0,67 années. Ce ratio traduit le **faible niveau d'endettement de la collectivité**, puisque si toute l'épargne brute dégagée par la Communauté de Communes était consacrée au remboursement de la dette, celle-ci serait remboursée en l'espace de 0,67 années.

Le taux d'épargne reste, malgré la baisse constatée de l'épargne brute, à un niveau satisfaisant à 12%.

Le taux de rigidité des charges structurelles (traitements et charges financières) est de 14,98 %. Il est très en-deçà du seuil d'alerte de 65 %.

L'exercice 2017 se solde par un résultat global positif de 5 752 366,43 €. Il était de 5 996 326,31 € en 2016 et connaît donc une baisse de 4,07%. En intégrant les restes à réaliser, le résultat est arrêté à 4 848 278 € contre 4 402 254,25 € en 2016 (+10,13%).

**Pour 2018, les résultats provisoires montrent une amélioration du niveau des épargnes. L'épargne brute devrait se situer aux alentours des 1 M€, soit un niveau supérieur aux prévisions budgétaires et très supérieur à celui de 2017 (0,76 M€).**

#### **F) Les orientations budgétaires 2019.**

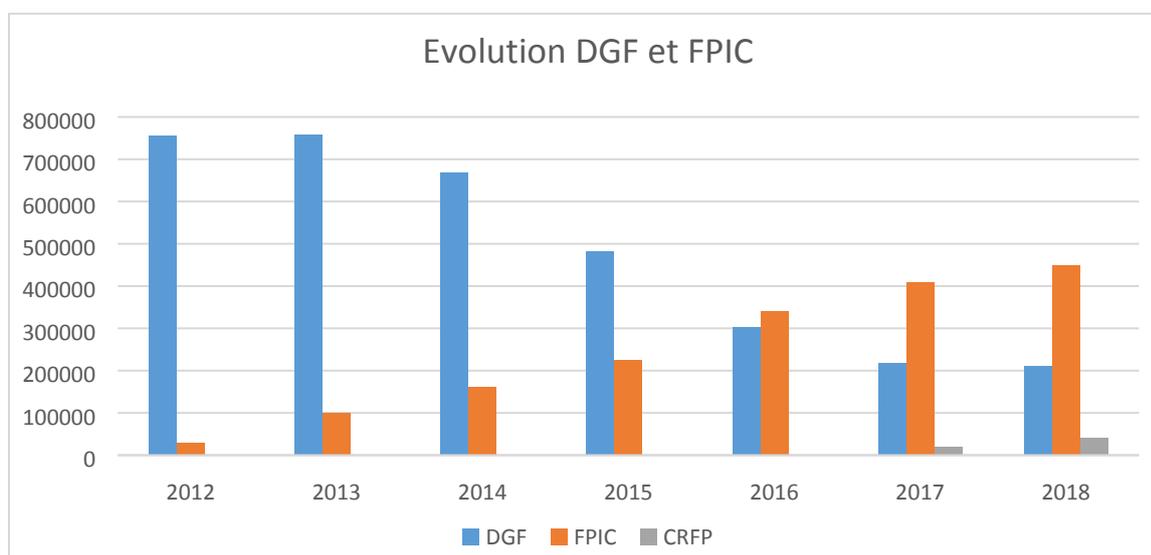
En 2019, le contexte financier dans lequel s'inscrit l'action de la Collectivité est le suivant :

- 1) maintien des dotations de l'Etat ;
- 2) modification des modes de financement des partenaires institutionnels (Conseil Départemental en particulier) ;
- 3) incertitudes liées à la réforme de la fiscalité locale, notamment sur les modalités de compensation de la réforme de la taxe d'habitation ;
- 4) progression du FPIC (+6,66%) ;
- 5) prise en compte de la Contribution pour le redressement des Finances Publiques à hauteur de 42 000 € ;
- 6) revalorisation législative des bases fiscales (+2,2% par rapport à 2018 en fonction de l'inflation constatée sur la période de novembre 2017 à novembre 2018) ;
- 7) revalorisation du point indiciaire de la Fonction Publique au 1<sup>er</sup> février 2019 et poursuite de la mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » ;

8) hausse des cotisations CNRACL, IRCANTEC et auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

A) Le Budget Général.

a.1) *La section de fonctionnement*



(Les chiffres avant 2018 correspondent aux réalisations).

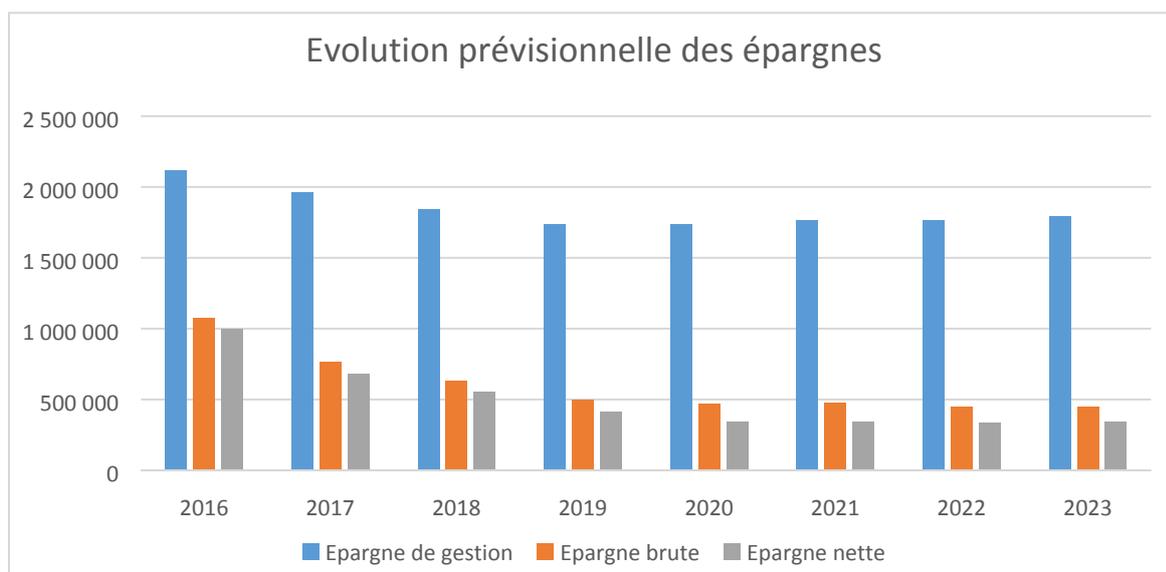
Le graphique ci-dessus montre la baisse continue de la DGF depuis 2012.

De 756 634 € en 2012, son montant devrait s'établir à 212 000 € en 2019. Son niveau devrait être maintenu au minimum à ce montant, sachant que la dotation d'intercommunalité a fait l'objet d'une réforme qui pourrait avantager la Communauté de Communes avec la prise en compte du critère « revenu/habitant ».

Parallèlement, la contribution de la Communauté de Communes au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales n'a cessé, sur la même période, de croître de 30 641 € en 2012 pour atteindre 448 748 € en 2018. Le montant estimé en 2019 est de 448 000 € (+6,66 %).

En outre, la Collectivité subit depuis 2017 une Contribution pour le Redressement des Finances Publiques. Son montant est de 42 000 € en 2018 (19 445 € en 2017). Il est estimé à 42 000 € en 2019.

Ces évolutions impactent évidemment les niveaux des épargnes et le niveau d'autofinancement de la Collectivité.



*(les chiffres avant 2018 correspondent aux réalisations).*

Après une baisse entre 2016 et 2019, le montant des différentes épargnes se stabilise globalement jusqu'en 2023. Il devrait s'établir, pour l'épargne de gestion, à 1 736 562 € en 2019 et à 1 791 408 € en 2023.

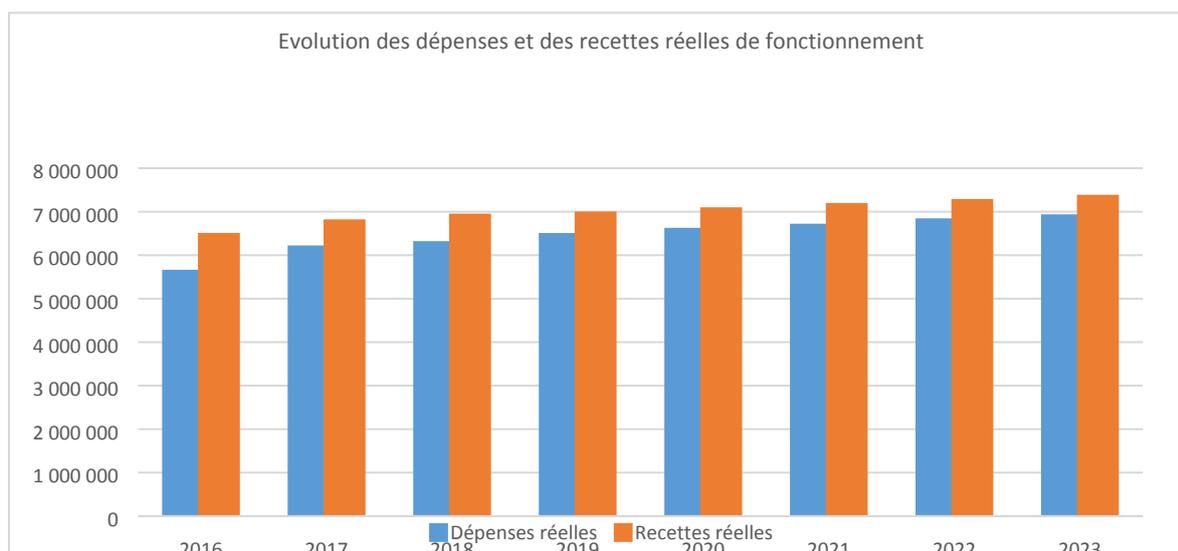
L'épargne brute est estimée à 494 962 € en 2019 et à 448 809 € en 2023. Sa diminution résulte des charges financières induites à partir de 2020 par la contraction de l'emprunt de 875 000 € pour le THD.

**La capacité de désendettement devrait se situer sur la période 2019- 2023 très légèrement inférieure à 1,9 années suite à l'éventuelles mobilisation d'un emprunt de 875 000 € pour le financement du Très Haut Débit et permettre la solvabilité pluriannuelle de la Collectivité (le niveau plancher de la durée de la dette étant attendu à 2 années).**

L'autofinancement net (épargne nette) de la section d'investissement baisse dans un premier temps, sur la période d'analyse, puis se stabilise autour de 340 000 €. Il devrait s'établir à 408 962 € en 2019.

Sur la période 2019-2023, l'évolution moyenne attendue des dépenses réelles de fonctionnement est de 1,9% contre +1,22 % pour les recettes réelles de fonctionnement (scénario au fil de l'eau consistant en une reproduction prospective des tendances observées par le passé sans correction).

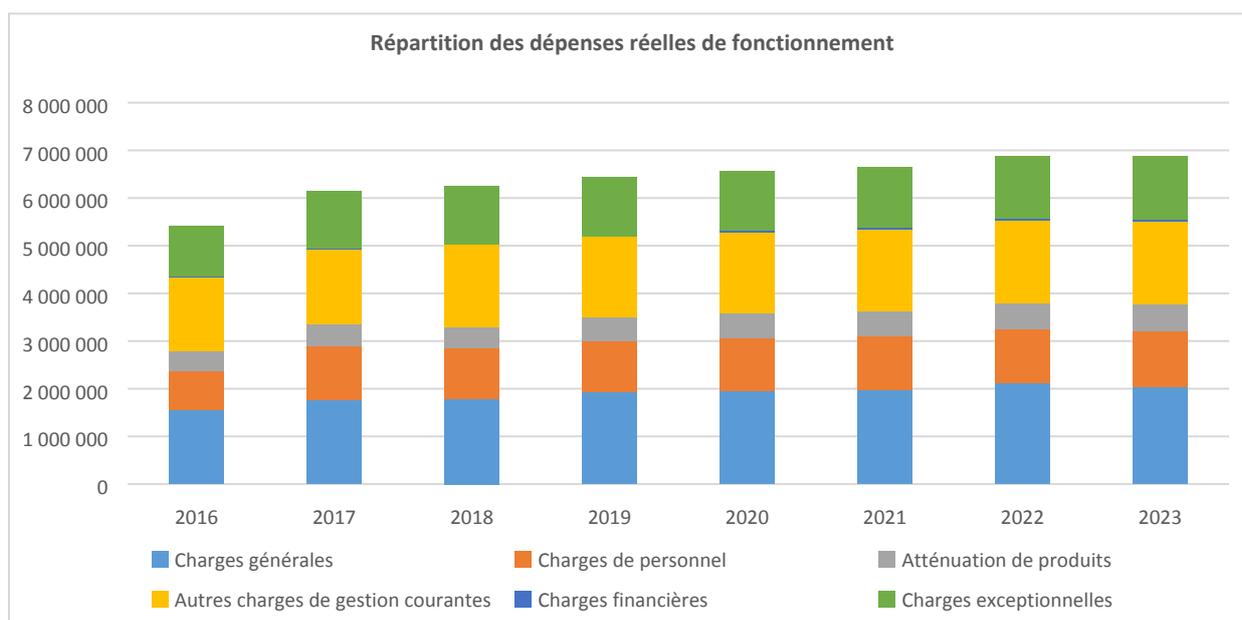
L'évolution attendue des dépenses réelles de fonctionnement entre 2018 et 2019 est de 3 % et de 0,70 % pour les recettes réelles de fonctionnement. Sachant que, pour ces dernières, ne sont pas intégrées les incidences liées à la réforme de la dotation d'intercommunalité.



Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever à 6 440 210 € en 2019 et les recettes réelles à 6 935 172 €.

### Les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établiraient à un montant de 6 440 210 € contre 6 253 821 € en 2018 (+3 %).



**Les charges à caractère général** pourraient s'élever à une somme de 1 920 502€ (+6,7 % par rapport à 2018).

Les crédits alloués aux fluides sont prévus en hausse de 3,2 %. Les frais de fonctionnement liés aux structures périscolaires sont en légère hausse de 1% et ceux concernant le TAD sont stables par rapport à 2018. Les charges de maintenance sont attendues à 49 000 € contre 46 000 € en 2018. 24 000 € sont prévus pour l'entretien courant de l'éclairage public (16 000 € en 2018). Les charges locatives sont en hausse suite à la mise à disposition des locaux de l'ancien tribunal de Marckolsheim pour l'accueil d'une partie des services techniques. Enfin, 27 000 € sont budgétés pour l'organisation de Ried'Expo 2019.

**Les charges de personnel** devraient s'établir, sur le budget principal, à 1 080 908 € (+4,06 %). Elles seraient impactées par les recrutements d'un agent technique pour renforcer les services d'entretien de l'éclairage public et d'un agent destiné à remplacer la responsable « Enfance-Jeunesse » durant son congé maternité. Une recette est attendue pour couvrir le coût de ce remplacement. Pour le fonctionnement des services techniques, le recours à un recrutement est mieux onéreux que l'appel à un prestataire extérieur (41 000 € /an pour le recrutement d'un agent contre 120 000 € /an pour un prestataire extérieur). **Toutefois, cette embauche devra encore être définitivement validée par le Conseil de Communauté lors de sa discussion budgétaire.** Enfin, 30 000 € seront prévus pour l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire (remboursement des frais aux communes).

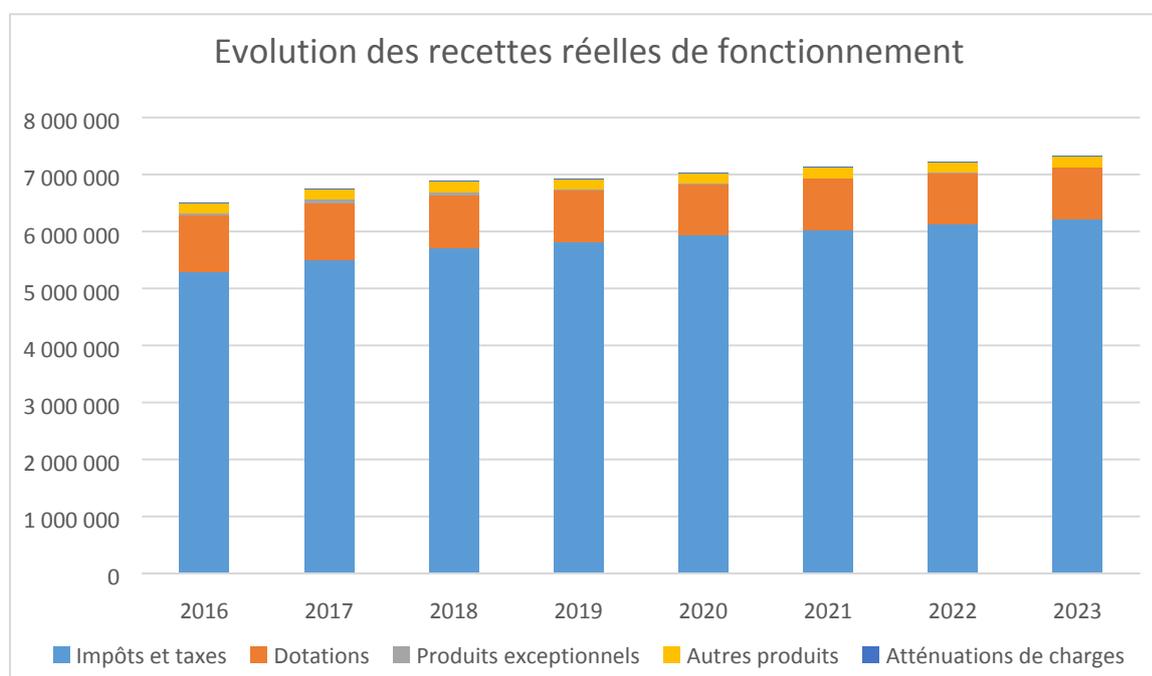
**Les autres charges de gestion courante** devraient mobiliser 1 692 200 €. Elles devraient connaître une baisse de 1,90 %. La subvention versée au RAI devrait passer de 240 000 € à 258 000 €. Le contingent SDIS est attendu en baisse de 50 000 €. La participation au PETR Sélestat-Alsace Centrale devrait croître de 2 000 €.

**Les charges financières** sont attendues à la baisse (-0,53%). Leur évolution traduit le désendettement continu de la collectivité depuis des années.

**Les charges exceptionnelles** devraient s'établir à 1 238 000 € (+0,51 %). Elles intègrent les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes qui sont toutes, sauf pour le budget annexe Médiathèques, évaluées à la hausse.

#### **Les recettes de fonctionnement.**

Les recettes réelles devraient s'élever à 6 935 172 € contre 6 886 101 en 2018 (+0,70%). (Hypothèse pessimiste).



**La fiscalité** représente la majorité des recettes réelles de fonctionnement. D'un montant de 5 809 691 €, elle serait en hausse de 1,9%.

**Les dotations et participations** sont attendues à la baisse (-2,6%) du fait principalement du recul attendu des aides des partenaires institutionnels de la Communauté de Communes. La DGF devrait rester stable à 212 000 €.

**Les produits des services** d'un montant estimé de 179 600 € (-6%) suite à la baisse de la refacturation à certains tiers (location de matériels,...). A ce niveau, aucune estimation n'a été faite pour le remboursement par le RAI des charges locatives pour la mise à disposition de l'antenne communautaire de Sundhouse.

Les recettes sont complétées par des **produits exceptionnels** de 15 000 € au titre des remboursements de sinistres sur l'éclairage public principalement et de 14 000 € de produits divers.

*b.2) La section d'investissement.*

Le programme pluriannuel d'investissement 2019-2023.

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) sur lequel le Conseil de Communauté est invité à se prononcer prévoit en particulier les gros investissements suivants :

- Très haut Débit 1<sup>ère</sup> tranche : 875 000 € ;
- Eclairage Public (gros travaux et convention de mandat) : 215 000 €/an ;
- Gros entretien voirie : 150 000 € /an ;
- Périscolaire de Bootzheim : 3,7 M€
- Piste cyclable : 0,2 M€
- Structures artificielles d'escalade : 0,24 M€
- Multi-accueil de Marckolsheim : à prévoir à l'horizon 2022-2023

Il est programmé de mobiliser **4 346 900 €** au titre de l'exercice 2019. Les crédits suivants sont notamment prévus :

**Périscolaire –Petite Enfance : 2 257 400 €**

- ✓ Travaux périscolaire Elsenheim : 341 900 €
- ✓ Travaux périscolaire Bootzheim : 1 813 000 €
- ✓ Accessibilité jeunes enfants : 18 500 €
- ✓ Acquisition mobilier : 10 700 €
- ✓ Travaux bâtiments : 73 300 €

**Services administratifs et techniques : 97 500 €**

- ✓ Véhicules:53 000 €
- ✓ Outillage : 5 500 €
- ✓ Bâtiments : 20 000 €
- ✓ Mobilier, informatique : 19 000 €

**Voirie – Réseaux : 1 637 000 €**

- ✓ Circulations douces : 207 000 €
- ✓ Entretien EP : 375 000 €
- ✓ Etudes EP : 90 000 €
- ✓ Entretien voirie : 90 000 €
- ✓ Très Haut Débit : 875 000 €

**Administration Générale : 35 000 €**

- ✓ Fonds de concours aux communes : 30 000 €
- ✓ Mobilier et informatique : 5 000 €

### Sports, loisirs : 240 000 €

- ✓ Structures artificielles d'escalade : 240 000 €

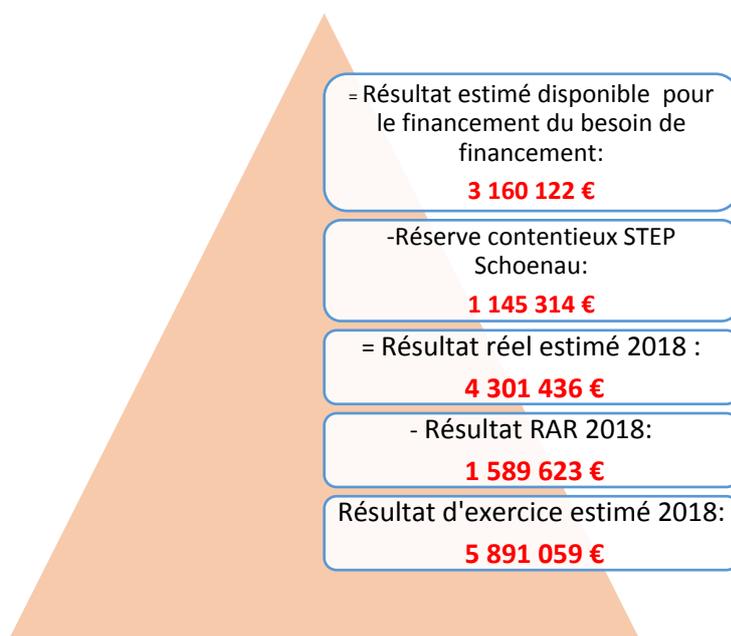
### Environnement : 50 000 €

- ✓ Parc du Rhinwald : 20 000 €
- ✓ Aides à la rénovation énergétique : 30 000 €

### Développement économique : 30 000 €

- ✓ Aides aux entreprises : 30 000 €

#### a.2.) Décomposition du résultat reporté.



**Le résultat estimé pour le financement du besoin de financement de 3 160 122 € permet de couvrir le seul exercice 2019.**

#### a.3.) La balance générale prévisionnelle.

Une fois le programme d'investissement décrit, il convient de s'interroger sur la faisabilité financière du PPI et des investissements prévus en 2019.

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>408 962,16</b>	<b>342 042,87</b>	<b>344 759,66</b>	<b>336 827,27</b>	<b>344 808,52</b>
Dépenses réelles d'investissement	4 346 900,00	846 500,00	774 000,00	421 500,00	474 504,00
Recettes réelles d'investissement	757 346,28	138 859,86	126 966,96	69 142,86	77 837,64
<b>Besoin de financement</b>	<b>3 589 553,72</b>	<b>707 640,14</b>	<b>647 033,04</b>	<b>352 357,14</b>	<b>396 666,36</b>
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>	<b>-3 180 591,56</b>	<b>-365 597,27</b>	<b>-302 273,38</b>	<b>-15 529,87</b>	<b>-51 857,84</b>
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Immo)</b>	<b>-3 180 591,56</b>	<b>-365 597,27</b>	<b>-302 273,38</b>	<b>-15 529,87</b>	<b>-51 857,84</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	4 301 436,00	1 120 844,44	755 247,17	452 973,79	437 443,92
<b>Résultat de l'exercice N au 31/12</b>	<b>1 120 844,44</b>	<b>755 247,17</b>	<b>452 973,79</b>	<b>437 443,92</b>	<b>385 586,08</b>
Réserve contentieux STEP Schoenau	1 145 314,00	1 145 314,00	1 145 314,00	1 145 314,00	1 145 314,00
<b>Résultat réel disponible</b>	<b>-24 469,56</b>	<b>-390 066,83</b>	<b>- 692 340,21</b>	<b>-707 870,08</b>	<b>-759 727,92</b>

On constate que, sans la reprise du résultat de l'exercice 2018 estimé à 4 301 436 € (5 891 059 € hors restes à réaliser de 1 589 623 €), il **resterait une capacité de financement de 1 166 308,44 €**. Ce montant ne suffirait pas à couvrir les dépenses d'investissement de 4 346 900 €. La prise en compte de ce résultat permet de dégager un résultat de 1 120 844,44 €. Il convient, aussi, toutefois, de mettre en réserves un montant de 1 145 314 € correspondant à l'indemnisation du contentieux lié à la STEP de Schoenau, ce qui fait que le résultat réel attendu devrait être négatif de 24 470 €.

Il devra être couvert par des économies supplémentaires sur les dépenses des deux sections budgétaires ou la mobilisation d'un emprunt (875 000 € pour le THD).

**Pour les années à venir, la situation est tendue et dépend de l'évolution du contentieux relatif à la station d'épuration de Schoenau.**

#### *B) Le budget annexe Piscine*

Les dépenses devraient connaître une hausse de l'ordre de 2,2%.

Les charges de personnel, en progression de 2,51%, constituent la majeure partie des dépenses de fonctionnement. Elles sont influencées par le GVT. Les charges générales sont attendues en hausse de 1,14 %. Les variations principales portent sur les « catalogues et imprimés » et les « frais de télécommunications ».

Les recettes liées aux entrées devraient être en recul. A cet égard, **il serait opportun de se pencher sur la politique tarifaire menée jusqu'à présent au niveau des collégiens qui bénéficient de l'entière gratuité**. La subvention d'équilibre du budget général devrait connaître une hausse de 3,9 %.

Au niveau de l'investissement, une enveloppe de 824 300 € est prévue pour la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux de rénovation du bâtiment, l'acquisition de jeux, de deux aquabikes et de lignes d'eau.

#### *C) Le budget annexe Médiathèques*

Le budget de fonctionnement est attendu en baisse de 7,62%.

La charge principale est constituée par les dépenses de personnel qui baisseraient de 8%. Les charges à caractère général devraient être en hausse de 4,2 % suite à l'inscription de travaux d'entretien sur le site de Wittisheim (réfection de la peinture de la salle d'animation et révision du chauffage).

Côté recettes de fonctionnement, la subvention d'équilibre du budget principal devrait être en repli de 2,1 %.

15 700 € sont prévus en investissement pour l'acquisition de matériel de bureau et informatique, ainsi que de mobilier et 17 780 € pour le remboursement du capital de la dette.

#### *D) Le budget annexe Ecole de Musique*

Le budget de fonctionnement devrait connaître une hausse de 2,6 %.

La charge principale est constituée par les dépenses de personnel qui évoluent de +0,35 %.

L'évolution notable provient des charges générales (+94 %) qui intègrent le remboursement des charges locatives liées à la mise à disposition des locaux à Marckolsheim, rue Kolb.

Au niveau des recettes, les droits d'écolage et les droits d'entrée en baisse de 3,3 % permettent de financer, en partie, les dépenses de fonctionnement. L'équilibre est assuré par la subvention d'équilibre versée par le budget principal en augmentation de 3,7 %.

La section d'investissement de 3 183 € concerne l'acquisition de petit matériel informatique et musical.

#### *E) Le budget annexe Gendarmerie.*

Le budget Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim prévoit des crédits de 4 000 € pour l'entretien des espaces verts et 5 000 € pour le bâtiment, propriété de l'intercommunalité. Les dépenses seront financées principalement par le loyer versé par l'Etat pour l'occupation des locaux. et le résultat reporté de 2018. En investissement, le remboursement du capital de la dette est financé par des ventes de terrain.

Pour les prochains exercices, la Communauté de Communes est en attente de la décision des autorités militaires pour une extension éventuelle des bâtiments (partie administrative et logements).

#### *F) Le budget annexe Ordures Ménagères.*

Le budget Ordures Ménagères est basé sur une redevance en hausse de 2,3 %. Il permet la balance entre les recettes liées au recouvrement de la redevance incitative unique et le versement de la contribution au SMICTOM.

#### *G) Le budget annexe PAIM*

Le budget PAIM prévoit la réalisation de prestations de géomètres et d'entretien courant (balayage, espaces verts...) pour un montant de 20 000 €. Le renouvellement de la signalétique est prévu pour une somme de 21 000 €. Ces dépenses sont financées par des ventes de terrains (535 660 €).

La réflexion sur la construction d'une piste cyclable le long de la RD rejoignant le canal est en cours, la solution technique n'est pour le moment pas validée.

#### *H) Le budget annexe ZA Sundhouse*

Le budget de la Zone de Sundhouse intègre des crédits pour la réalisation de prestations de géomètre et le renouvellement de la signalétique. Une vente de 100 000 € est prévue.

#### *I) Le budget annexe ZA Hilsenheim*

47 000 € seront prévus pour le remboursement de l'emprunt transféré par la Commune d'Hilsenheim et 3 000 € pour la pose d'une signalétique. En outre, des crédits sont alloués pour l'intégration patrimoniale des terrains. Ces dépenses seront financées par la vente attendue des terrains restant à commercialiser.

**G) La stratégie financière 2019.**

Le Conseil de Communauté est prié de fixer ses orientations pour l'élaboration du projet de budget 2019 et de se prononcer, en particulier, sur les points suivants:

- Pas de mobilisation de la fiscalité, mais travail sur une optimisation future des bases;
- Mode de financement des investissements par mobilisation de l'emprunt (pour le Très Haut Débit) et par le fonds de roulement;
- Réduction éventuelle supplémentaire des dépenses de fonctionnement et d'investissement en reportant ou en diminuant le montant affecté à certains projets (voirie et/ou éclairage public);
- Action possible sur les tarifs des services rendus à la population, notamment pour les budgets annexes.